

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 8 juillet 2024, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2024

**10.03** Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 10 juin 2024, à 19 h et le 25 juin 2024, à 9 h 30

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

**10.05** Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1222, rue des Bassins (dossier en 40.01)

**10.06** Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

**10.07** Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

## 20 – Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245111003

Octroyer un soutien financier de 14 026 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, dans le cadre de l'édition 2024-2025 et 2025-2026 du programme Prévention Montréal – Axe 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

**20.02** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245111006

Octroyer un soutien financier de 25 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour son projet « Pacte au parc » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité / Approuver un projet de convention à cet effet

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245111007

Octroyer un soutien financier de 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

**20.04** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245111004

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248062001

Octroyer une contribution financière de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la réalisation d'un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest, dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1248980001

Autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$ / Octroyer un soutien financier de 10 000 \$ à Marché Ti Frais, pour la réalisation de son projet et contribuer aux efforts d'accès à une alimentation de qualité, abordable et de proximité / Approuver un projet de convention à cet effet

*District(s)* : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245986002

Autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$ / Octroyer une contribution financière de 3 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. pour la réalisation du projet Passeport 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245986003

Autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$ / Octroyer une contribution financière de 13 000 \$ pour l'année 2025 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.09** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1246836001

Modifier la convention pour la réalisation du programme des ruelles vertes, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Pro-Vert (CA23 220327), à la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1235111013

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 322 358 \$ à 25 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité / Approuver les projets de conventions à cet effet

*Charte montréalaise des droits et responsabilités* : Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1240219005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2024

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1243547001

Autoriser la répartition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement du Sud-Ouest

**30.03** Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1245583002

Autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. contre la Ville de Montréal en lien avec le contrat accordé à 2862-5622 Québec inc. (résolution CA19 220004) pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel / Autoriser des crédits additionnels au montant de 66 604,48 \$ / Autoriser le Directeur de l'arrondissement à signer tout document pour donner effet au règlement

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1245973002

Autoriser une dépense de 80 232,02 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux, dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections de l'arrondissement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-Innov inc. (CE24 0187/1640537)

**30.05** Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1249386006

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 15 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

## 40 – Réglementation

**40.01** Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248678008

Autoriser, avec conditions, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec)

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

**40.02** Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248678005

Adopter, avec changement, le Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

**40.03** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248678003

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec)

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248678006

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5 (2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec)

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

**40.05** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248678007

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue De Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

**40.06** Ordonnance - Bruit

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1249536003

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement, en dehors des plages horaires prescrites pour une durée d'une à quatre nuits, entre juillet 2024 et avril 2025

**40.07** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249838006

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juillet 2024

**40.08** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1244824009

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 1955, rue Cabot

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

**40.09** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1244824011

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6569, rue Hurteau

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

**40.10** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1244824012

Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 506, rue Saint-Philippe

*District(s) :* Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

**40.11** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1248504021

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1885, avenue de l'Église

District(s) : Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 34**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1245111003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 14 026 \$ à la CDC St-Henri, dans le cadre de l'édition 2024-2025 et 2025-2026 du programme Prévention Montréal – Axe 1, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

- D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 14 026 \$, à l'organisme ci-après désigné:

Organisme	# GSS	Projets	Montant recommandé 2024-2025
CDC Solidarité Saint-Henri	12830	<u>Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO) - Volet Saint-Henri</u>	14 026 \$

- D'approuver le projet de convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée (100%) par la Ville Centre.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-27 16:03

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245111003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 14 026 \$ à la CDC St-Henri, dans le cadre de l'édition 2024-2025 et 2025-2026 du programme Prévention Montréal – Axe 1, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'elle offre.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur familles en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence, qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

À moyen et à long terme, Prévention Montréal conduit à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action *Solidarité, équité, inclusion*, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### **CE22 2148 du 21 décembre 2022**

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420\$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464\$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024 et 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143\$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381\$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001).

### **CA24 22 0006 du 15 janvier 2024**

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 232 212 \$ à 11 organismes, dans le cadre de l'édition 2024 et 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de conventions à cet effet (sommaire 1235111010)

### **CA23 22 0143 du 8 mai 2023**

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 73 012 \$ à huit organismes, dans le cadre de l'édition 2023 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111001)

## DESCRIPTION

Le projet qui fait l'objet du présent sommaire est déposé dans l'Axe 1 de l'enveloppe Prévention Montréal. C'est un projet pluriannuel, qui sera financé en 2024 et en 2025 (si le rapport est satisfaisant). Il répond aux critères de l'arrondissement du Sud-Ouest en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social et s'inscrivent dans les orientations du programme.

## QUARTIER SAINT-HENRI

				Montant
--	--	--	--	---------

Organisme	# GSS	Projet	Description	recommandé 2024-2026
CDC Saint-Henri	12380	_Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO)	L'embauche d'une ressource humaine au poste d'Intervention Communautaire Scolaire (ICS) dans Saint-Henri permettra de maintenir et de consolider le filet social inter-réseau autour des familles qui vivent des situations de vulnérabilités dans l'arrondissement. Sa présence permettra de favoriser les actions en soutenant les familles tout en mettant de l'avant la prévention des facteurs de risque reliés au développement des enfants et au bien-être de leurs parents. Le financement couvre les deux années 2024-2025 et 2025-2026	14 026 \$

## JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal Axe 1 devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires. Le projet ici déposé cherche à soutenir les familles et leurs jeunes sur plusieurs aspects qui sont au coeur de l'épanouissement de toutes et de tous.

Nous avons fait un appel de projets et nous avons convoqué un comité de sélection auquel a participé : Valérie Bilodeau (directrice de l'organisme les Scientifines), Nathalia Guevara Jaramillo (organisatrice communautaire au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal), Phillip Rousseau (conseiller en planification et responsable du dossier Prévention Montréal - Axe 1 à la Ville centre) et l'équipe de développement social: Jean-François Ariano-Lortie (chef de division, sports loisirs et développement social), Lara Cardenas (assistante au développement social), Maurice Casaubon (conseiller en développement communautaire)

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	# GSS	Projet	Montant octroyé 2023	Montant demandé 2024-2025	# bon d'achat
CDC Solidarité Saint-Henri	12380	_Projet Intervention communautaire scolaire Sud-Ouest (ICS-SO)	0 \$	14 026 \$	

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 14 026 \$ qui provient du Programme Prévention Montréal « 004671 – Axe 1 - Développement enfant et jeune », est assumé par la Ville centre. Ces sommes ont déjà été versées au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest et elles sont disponibles dans le poste budgétaire suivant : 2434.0010000.305467.05803.61900.000000.0000.004671.052135.00000.00000

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, en équité et en

accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030

- 8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous
- 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet développe une stratégie gagnante qui a fait ses preuves dans plusieurs quartiers, qui permet un réseautage efficace entre les parents, les écoles, les organismes et les institutions. Ce réseautage fait en sorte que les enjeux décelés sont adressés de façon rapide et efficace et facilitent l'intégration scolaire et sociale des jeunes et de leurs parents

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe)

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation. Le projet pourra faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du sport, loisir et développement social. L'organisme s'engage à fournir le rapport d'étape et le rapport final à la date prévue à cet effet

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Pier Alexandre LEMAIRE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-21

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS



**Dossier # : 1245111006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour son projet "Pacte au parc", dans le cadre de l'édition 2024-2025 des projets financés par l'enveloppe Ville MESS (Service de la diversité et l'inclusion sociale) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
2. d'octroyer à cet organisme une contribution financière au montant indiqué, payable en deux versements
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée totalement par l'entente administrative Ville-MTESS.

Organisme	Projet 2024-2025	Secteur	Montant accordé	Durée projet
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon (CLMP)	Pacte au parc	VECSP	25 000 \$	15 juillet 2024 au 15 septembre

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-28 10:04

**Signataire :** Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245111006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour son projet "Pacte au parc", dans le cadre de l'édition 2024-2025 des projets financés par l'enveloppe Ville MESS (Service de la diversité et l'inclusion sociale) / Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption, en 2017, du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, la Ville a reçu, le 6 mars 2023, un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Le 20 mars 2024, dans le but de réitérer la confiance du gouvernement dans la mesure structurante que sont les Alliances pour la solidarité, la ministre Chantal Rouleau a communiqué à la Ville de Montréal qu'elle maintenait la mesure des Alliances au-delà du 31

mars 2024. À cet égard, elle annonce la bonification de l'entente pour la région de Montréal d'un montant de 5 M\$ jusqu'au 31 octobre 2024 afin de soutenir les projets ainsi que la démarche de mobilisation. Ce montant, provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales, est versé dans une perspective transitoire de cette importante mesure vers le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Un avenant sera transmis à la Ville de Montréal pour signature.

Le 11 avril 2024, la Ville de Montréal obtient la confirmation du MESS que le budget octroyé par l'Alliance pour la solidarité pour l'année 2024-2025 s'élève à 11 M\$ pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un second versement de 6 M\$ est donc attendu en cours d'année, à la suite de la signature d'une prochaine entente.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

### **CG23 0406 du 24 août 2023**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

**CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

**CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

**CA23 22 0185 5 juin 2023**

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 345 802 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111003)

**CA22 22 0103 11 avril 2022**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 264 558 \$ aux 27 organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les 28 projets de convention à cet effet (dossier 1215111010)

**DESCRIPTION**

À la suite de l'appel de projets pour 2024-2025, dans le cadre de l'Entente administrative 2018-2024 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, qui a été ouvert du 1er mai au 22 mai, le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon (CLMP) a déposé une demande de soutien financier pour un montant de 25 000 \$. Le projet se déroule pendant l'été 2024 il prendra donc fin en 2024. Le dernier versement se fera, comme indiqué dans la convention, une fois que le rapport final soit approuvé.

Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2024-2025
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon (CLMP)	12889	Pacte au parc	Le projet vise à assurer une présence dans les parcs Campbell-Ouest, Ignace-Bourget et Clifford par de l'animation d'activités et dans le but d'agir sur les différentes problématiques présentes dans ceux-ci : cohabitation, violence physique ou verbale entre les usagers et usagères, non-respect des règlements, consommation d'alcool et de drogues, propreté des parcs et des chalets	25 000 \$

**JUSTIFICATION**

Le projet ici déposé par le CLMP répond à un enjeu de cohabitation dans certains parcs du

quartier Ville Émard-Côte Saint-Paul. Le projet a fait ses preuves par le passé à tel point qu'il couvre,  
dans la présente demande, trois de nos parcs les plus achalandés :

- Campbell Ouest
- Ignace-Bourget
- Clifford

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale confirme que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel est conforme aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023) .

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

La clef comptable pour ce dossier est la suivante:

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052135.00000.00000

La somme nécessaire à ce dossier, soit 25 000 \$ (vingt cinq mille dollars) est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financée dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MESS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Numéro de la demande d'achat : DA 828739

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour les premières éditions de ce projet, au cours des dernières années, se résume comme suit :

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
1	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	12889	Pacte au parc	20 600 \$	20 029 \$	20 029 \$	25 000 \$

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe).

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les actions proposées dans ce projet favorisent l'épanouissement de nos communautés, occupent, orientent et accompagnent nos jeunes (qui peuvent être désœuvrés et turbulents), favorisent le sentiment d'appartenance et travaillent les enjeux de cohabitation sociale, le tout dans le but d'améliorer la qualité de vie du voisinage de ces parcs et de leurs usagers et usagères.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (annexe 2 du projet de convention).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation. Le projet pourra faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du sport, loisir et développement social.

L'organisme s'engage à fournir le rapport d'étape et le rapport final aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Laura VALCOURT)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ère) en développement  
communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS

Le : 2024-06-21

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Robyn MALER  
Cheffe de division culture et bibliothèques





**Dossier # : 1245111007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 5 000\$ à la CDC Solidarité St-Henri pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024. Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'octroyer un soutien financier total de 5 000 \$ à l'organisme nommé dans le tableau ci-dessous afin de mettre sur pied l'événement festif qui se tiendra à Saint-Henri;
- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- et d'imputer cette dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée dans les surplus de l'arrondissement.

Organisme	Projet	Montant 2024
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri,	Fête de quartier, Saint-Henri	5 000\$

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-27 16:01

**Signataire :** Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1245111007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 5 000\$ à la CDC Solidarité St-Henri pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024. Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis maintenant de nombreuses années, les fêtes de quartier sont devenues des événements incontournables durant lesquels les citoyennes et les citoyens se rencontrent, se connaissent et se retrouvent, peu importe l'âge, la provenance, les croyances religieuses, l'orientation de genre et situation économique. Ces fêtes sont des moments de partage, de découverte et de plaisir, qui renforcent la cohésion sociale, le sentiment d'appartenance et le plaisir d'être ensemble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA24 22 0149 10 juin 2024**

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 15 000 \$ à trois organismes pour l'organisation et la tenue des fêtes de quartier en 2024 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1245111005)

**CA23 22 0140 8 mai 2023**

Autoriser une affectation de surplus de 20 000 \$ / Octroyer des soutiens financiers totalisant 20 000 \$ à quatre organismes pour l'organisation et la tenue de fêtes de quartier en 2023 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111002)

**CA22 22 0157 9 mai 2022**

Autoriser une affectation de surplus de 20 000\$ pour l'organisation et la tenue de fêtes de quartier en 2022 / Approuver les projets de convention de contribution financière à cet effet (dossier 1225111004)

**CA21 22 0226 du 9 août 2021**

Autoriser une affectation de surplus de 15 000\$ pour l'organisation et la tenue de fêtes de quartier / Approuver les projets de convention de contribution financière à cet effet (dossier 1215111007)

**CA20 22 0223 du 27 août 2020**

Octroi d'une contribution financière au montant de 2 000\$ à l'organisme Association des

jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'organisation et la tenue du « Festival de la Petite-Bourgogne », édition 2020 et approbation de la convention à cet effet (dossier 1205111011)

## DESCRIPTION

Organisme	#GSS	Projet	Description	Montant
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri,	12876	Fête de quartier 2024	<p>Le projet de la fête de quartier inscrit dans l'effort de l'ensemble des membres de la CDC Solidarité Saint-Henri, qui consiste à offrir aux familles du quartier une foule d'activités récréatives, communautaires et culturelles entièrement gratuites lors de cette 10e édition de ce rassemblement annuel.</p> <p>De plus, elle rejoint plusieurs objectifs de création de liens sociaux, de diffusion d'informations sur les ressources communautaires et institutionnelles du quartier, d'implication sociale, de sortie de l'isolement et de mobilisation communautaire.</p>	5 000\$

Le financement est assumé entièrement par l'arrondissement  
Clé comptable : 305413 07001 61900 016491 026317

## JUSTIFICATION

L'organisation des fêtes de quartier existe depuis déjà plusieurs années. Dans certains quartiers, ce sont des activités qui ont même traversé des décennies. Conscient des bienfaits de ce genre d'activités, c'est en 2016 que l'arrondissement dégage un financement pour les soutenir. Ces événements répondent à un besoin réel de reconstituer un noyau de voisinage qui renforce, entre autres choses, le sentiment d'appartenance et la cohabitation harmonieuse. Comme par le passé, les fêtes prévues constitueront un espace de partage, d'échange et de rencontres, puisqu'elles permettent la découverte de cultures, de personnes, de musique, de délices culinaires, de danse, etc. Le soutien financier de l'arrondissement représente un levier financier important pour les organisatrices et les organisateurs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Organisme	Projet	Montant 2018	Montant 2019	Montant 2020	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant demandé 2024
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri,	Fête de quartier Saint-Henri	5 000\$	6 250\$	0\$	0\$	5 000\$	5 000\$	5 000\$

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au fil des ans, les activités proposées à Saint-Henri, comme dans les autres quartiers, favorisent le rapprochement des communautés et renforcent le sentiment d'appartenance et d'inclusion.

Sans le soutien financier de l'arrondissement, la réalisation de ces projets serait précaire et probablement remise en question par les milieux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en développement  
communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-20

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS



**Dossier # : 1245111004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier total de 120 320 \$ à 4 organismes pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les quatre tables de quartier : Action Gardien – Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles, Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé, Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul et Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, lesquelles se terminent le 30 avril 2025, dans le cadre de l'Initiative Montréalaise de soutien au développement social local;
- d'octroyer à ces organismes une contribution financière au montant indiqué en regard de chacun d'eux, payable en un seul versement;

Organisme	Projet	Montant
Action Gardien – Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	27 995 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	34 250 \$
Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	31 122 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Initiative Montréalaise / Soutien au développement social	26 953 \$

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée conjointement par l'entente administrative Ville-MESS (65 250 \$) le Service de la Diversité et de l'Inclusion Sociale (SDIS, 8 932 \$) et l'Arrondissement (45 868 \$).

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-17 11:14

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1245111004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier total de 120 320 \$ à 4 organismes pour l'année 2024-2025, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ( IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier (CMTQ), la Direction régionale de santé publique (DRSP), le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), les cinq centres intégrés de santé et de services sociaux de Montréal (CIUSSS), la Ville de Montréal et son Service de la diversité et de l'inclusion sociale ainsi que les arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des actrices et des acteurs du milieu afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations face aux enjeux priorités, notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des actions locales, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir afin de maximiser le pouvoir d'intervention sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux actions locales de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de la communauté;
- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales afin de lutter contre la

pauvreté et l'exclusion sociale et d'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux les soutenir dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier a été adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers les Tables de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

Un travail important de réflexion et de consultation a été fait ces dernières années, ce qui a permis de faire le point, d'ajuster et d'adapter les balises de ce programme pour mieux répondre aux enjeux, anciens et nouveaux, qu'affrontent aujourd'hui nos citoyennes et citoyens.

Après des travaux d'actualisation menés en 2022 et 2023 avec les parties prenantes des 4 réseaux partenaires, une nouvelle version du cadre de référence est déposée en juin 2024. Cette dernière renforce notamment le partenariat aux échelles locale et régionale, allège la structure de gouvernance et instaure des balises advenant la création de nouvelles tables de quartier. La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2024-2025 s'élève à un peu plus de 4 M\$ et représente un minimum de 123 000\$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG24 0210 - 18 avril 2024** - Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

**CG23 0200 - 20 avril 2023** - Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant;

**CG23 0163 - 20 avril 2023** - Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet;

CM15 0329 du 24 mars 2015 Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

CA23 22 0217 - 10 juillet 2023 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ à quatre organismes, pour l'année 2023-2024, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111005)

CA22 22 0186 - 6 juin 2022 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$, pour l'année 2022-2023 à 4 organismes, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1225111006);

CA21 22 0176 - 7 juin 2021 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 120 320 \$ aux quatre tables de quartier œuvrant au sein de l'arrondissement, pour une durée d'un an, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1215111004);

## DESCRIPTION

Les espaces de concertation et les comités de travail orchestrés par les Tables sont des atouts cruciaux pour le développement de nos quartiers. Elles continuent de concerter et de mobiliser leurs partenaires et leurs membres pour affronter des épreuves qui, ces deux dernières années, ont été très particulières. La sécurité/l'autonomie alimentaire, la sécurité urbaine, le logement, la santé, l'itinérance, les clientèles aînées, la jeunesse, etc. continuent d'occuper leur quotidien et les Tables concertent le milieu pour y répondre du mieux possible, à travers des projets et des actions, que ce des planifications stratégiques à long terme ou, comme nous venons de le vivre, à travers des urgences extrêmes.

Certaines particularités différencient les quatre Tables qui œuvrent sur notre territoire. Le niveau d'accueil et la façon de voir la participation de l'arrondissement varient beaucoup d'une Table à l'autre. Ceci étant dit, nous organisons des rencontres saisonnières avec chacune d'elles et, afin de répondre aux différents points de discussion qu'elles soumettent avant chaque réunion, nous invitons les responsables en arrondissement. Le but de ces rencontres est d'abord et avant tout la volonté d'arrimer nos efforts et de discuter d'enjeux actuels et pressentis.

### **Action Gardien, corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles :**

Comme par le passé, Action Gardien intervient de façon stratégique sur les dossiers de lutte à la pauvreté, de développement des communautés et d'aménagement. Leur recherche de financement leur a permis de mettre sur pied des projets qui interviennent directement sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Pointe-Saint-Charles. Nos échanges sont fréquents et constructifs et l'ouverture qui permet à l'arrondissement de participer aux échanges est bien présente. Il faut noter que la coordination d'Action Gardien a été scindée en deux vue la variété de dossiers/chantiers en cours, en partie grâce à la consolidation financière de leur CDC.

**Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en Santé :** La Coalition a vécu un mouvement de ressources humaines important ces dernières années et l'équipe entière a changé. La fréquence des échanges à plusieurs niveaux permettent une bonne collaboration et l'arrondissement est impliqué sur plusieurs dossiers et comités. Nous l'avons déjà nommé par le passé : le quartier est aux prises avec de grandes difficultés dues, en partie, au fait qu'il compte sur un parc de nombreux logements sociaux qui concentre autant d'enjeux importants (familles monoparentales, décrochage scolaire, grande diversité de provenances et de statuts économiques et sociaux). Le développement de Griffintown rajoute une complexité importante à la mise en place de stratégies qui visent à desservir une population moins nantie qui vit dans cette partie du quartier.

**Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul :** Les liens avec la Concertation continuent d'être fréquents et constructifs. La communication entre les parties est fluide et de nombreuses collaborations sur de multiples dossiers (RUI, sécurité alimentaire, planification stratégique,

événements divers, etc.) découlent de cette ouverture. Il faut souligner la grande capacité de Concertation VECSP à obtenir des financements importants qui permettent de faire progresser des dossiers qui émanent du milieu et des consultations citoyennes. Pour n'en citer que quelques-uns, les projets importants et structurants tels que la RUI, le Système alimentaire local (mieux connu comme le SAL, financé par le Programme d'Impact Collectif et plusieurs autres bailleurs de fonds, etc.).

**Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri :** La Corporation SSH a, elle aussi, vécu de grands changements quant à ses ressources humaines. La participation de l'Arrondissement est circonscrite à des dossiers bien précis (principalement la sécurité alimentaire). Malgré les enjeux de recrutement et de rétention du personnel, on continue d'entrevoir une ouverture pour établir de nouveaux liens et de nouvelles façons de collaborer pour mieux desservir la population de ce quartier.

Pour 2024-2025, le budget alloué par l'Initiative montréalaise provient de différentes enveloppes. Certaines de ces enveloppes ont bénéficié d'une majoration du financement, principalement celle de Centraide qui égalise sa contribution à 75 000 \$ pour chacune de nos 4 Tables :

Organisme	Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	75 000 \$	22 923 \$	27 995\$	125 918 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	75 000 \$	19 923 \$	34 250 \$	129 173 \$
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	75 000 \$	25 923 \$	31 122 \$	132 045 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	75 000 \$	23 917 \$	26 953 \$	125 870\$

## JUSTIFICATION

Malgré le travail des Tables de quartier/Corporations de développement communautaire, les enjeux décrits dans le passé sont toujours d'actualité et, pour certains d'entre eux (sécurité alimentaire, violence, itinérance et isolement), nous avons même constaté une augmentation importante. Le Sud-Ouest continue de vivre des situations sociales et économiques complexes : un paysage urbain qui se métamorphose, la précarité du logement, l'insécurité urbaine et alimentaire, la fin de certains grands chantiers et, dans certains quartiers, l'inquiétude que génère l'annonce de chantiers majeurs, etc.

Le financement des Tables locales de concertation permet de créer, maintenir et/ou consolider les liens et assure ainsi de meilleures collaborations et communications. Ces liens permettent de maximiser les ressources financières, matérielles et humaines pour supporter les missions et les projets des membres de ces Tables. Au fil du temps, nous avons construit des relations et des mécanismes de collaboration qui nous permettent d'anticiper certains enjeux et d'y répondre de façon concertée. La gestion de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social est assurée conjointement par les trois partenaires financiers (Centraide, DRSP, Ville de Montréal), qui ont élaboré des modes de gestion et des outils communs.

Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les Tables de quartier répondent au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans les lettres de reconduction (en pièces jointes) et que les fonds alloués à ces dernières, par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018, suivi de l'Addenda 1 à l'Entente administrative 2018-2023 et le montant accordé pour assurer la période de transition couvrant du 1er avril 2024 au 31 mars 2025) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers, tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets alloués par l'Initiative montréalaise provenant de la Ville de Montréal, pour la période 2024-2025, sont répartis de la manière suivante :

Organisme	Provenance des fonds	Soutien recommandé
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	9 382 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>27 995 \$</b>
Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	15 637 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>34 250 \$</b>
Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	12 509 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>31 122 \$</b>
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Service de la diversité et de l'inclusion sociale	2 233 \$
	Entente administrative Ville/MESS	16 380 \$
	Arrondissement	8 340 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>26 953 \$</b>

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MESS (65 520 \$) :

- Clé comptable : 1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003662.052135.00000.00000 ;
- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, MTESS);
- Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la lutte à la pauvreté, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (pour un total de 8 932 \$) :

- Clé comptable

- 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052135.00000.00000;
- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre, à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
  - Le numéro de DA pour les montants issus du Central est le suivant **DA 826284**

Concernant la contribution allouée par **l'Arrondissement (pour un total de 45 868 \$)** :

- Clé comptable 2434.0010000.305413.07001.61900.016491.026324.00000.00000
- Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

## **MONTRÉAL 2030**

Ces projets contribuent au plan stratégique Montréal 2030, notamment aux orientations de solidarité, d'équité et d'inclusion, de démocratie et de participation (voir document en annexe).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Réduction de la pauvreté;

- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie;
- Prise en compte, de manière intégrée, des différents enjeux liés au développement des communautés locales;
- Développement de priorités communes et d'actions concertées;
- Meilleure utilisation des ressources disponibles;
- Plus grande mobilisation citoyenne et des groupes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets, ces derniers pourront faire l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou de la Division du sport, loisir et développement social. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS

Le : 2024-06-05

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement social



**Dossier # : 1248062001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière d'une somme de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour réaliser un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

D'octroyer une contribution financière d'une somme de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour réaliser un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-05-28 09:08

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248062001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière d'une somme de 69 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour réaliser un projet de mise en lumière sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2017, l'Arrondissement a confié à la Société de développement commercial (SDC) Les Quartiers du Canal le mandat d'implanter sur les artères de son district commercial un projet d'illumination hivernale répondant aux attentes des commerçants et des citoyens. Ainsi, plusieurs projets de décorations lumineuses hivernales ont été déployés sur plusieurs tronçons de la rue Notre-Dame Ouest :

- Notre-Dame Ouest (entre les rues de la Montagne et avenue Atwater) : 27 structures de cercles lumineux reprenant l'image de vitraux, clin d'œil aux nombreux antiquaires installés dans le quartier de la Petite-Bourgogne et Griffintown;
- Notre-Dame Ouest (entre les rues du Couvent et Saint-Rémi) : 22 structures sous forme d'arbustes lumineux;
- Notre-Dame Ouest (entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Augustin) : 14 structures en forme de sphères 3D.

Après 5 années d'utilisation, suivant un cycle installation/désinstallation/entreposage/réparation, la grande majorité de ces décorations lumineuses sont devenues défectueuses et souvent irréparables ou la réparation s'avère aussi coûteuse que l'achat de nouvelles.

Dans ce contexte, la SDC Les Quartiers du Canal a déposé à l'Arrondissement un projet de renouvellement des décorations lumineuses sur les artères de son district commercial qui est échelonné sur plusieurs phases et permettra à terme de couvrir les rues Notre-Dame Ouest, Peel, de la Montagne avec environ 100 décorations lumineuses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 22 0385 - 3 octobre 2017 - Approbation d'une convention et octroi d'une subvention de 80 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour réaliser un projet de mise en lumière sur la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue de la Montagne et l'avenue Atwater (dossier 1177553004)

CA18 22 0319 - 12 novembre 2018 - Approbation d'une convention et octroi d'une subvention de 65 000 \$ à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal

pour compléter le projet de mise en lumière sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues du Couvent et Saint-Rémi ainsi qu'à la place Saint-Henri (dossier 1188062005)

## **DESCRIPTION**

La contribution financière de 69 000 \$ vise à soutenir la SDC Les Quartiers du Canal dans le renouvellement de la mise en lumière de la rue Notre-Dame Ouest. Le coût total du projet s'élève à un montant de 82 062 \$, incluant les frais d'entreposage, d'installation et de désinstallation. Le solde des dépenses étant assumé par la SDC.

Dans une première phase 2024-2026, la SDC procédera au déploiement d'environ 50 nouvelles décorations lumineuses, en plus de 30 anciennes réparées sur les lampadaires de la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown. Le déploiement se fera comme suit :

### **Notre Dame Ouest dans Saint-Henri :**

- De la rue Saint-Rémi à la rue Saint-Ferdinand
- Acquisition de 20 à 25 nouvelles décorations lumineuses
- De la rue du Couvent à l'avenue Atwater
- Récupération et réparation de 12 décorations existantes

### **Notre-Dame Ouest dans la Petite-Bourgogne :**

- De l'avenue Atwater à la rue du Dominion
- Récupération et réparation de 18 décorations existantes

### **Notre-Dame Ouest dans Griffintown :**

- De la rue Canning à la rue de la Montagne
- Achat de 30 à 35 nouvelles décorations lumineuses

L'installation et la désinstallation des décorations lumineuses seront assurées par le fournisseur choisi par la SDC. La période d'installation sera du 15 novembre au 15 mars, pour les 2 prochaines années, jusqu'au 15 mars 2026. La contribution financière de l'arrondissement couvre aussi en partie les frais d'installation/désinstallation, les frais d'entretien et réparation, ainsi que les frais d'entreposage sur cette période.

## **JUSTIFICATION**

Considérant que les anciennes décorations lumineuses hivernales ont atteint leur fin de vie utile, il devient impérieux de procéder au renouvellement des décorations lumineuses sur les artères commerciales, notamment sur la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown. Après discussion avec les parties prenantes, l'Arrondissement reconduit son partenariat avec la SDC Les Quartiers du Canal pour développer un projet de renouvellement de l'illumination hivernale répondant aux besoins des commerces et des citoyens. Le projet d'illumination hivernale contribue à améliorer l'embellissement, l'ambiance ainsi que la vitalité commerciale de la rue Notre-Dame Ouest. La mise en lumière des artères commerciales en hiver contribue aussi à améliorer la qualité de vie des citoyens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Octroi d'une contribution de 69 000 \$.

Cette dépense sera imputée conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Par résolution, le conseil d'arrondissement peut autoriser une réduction totale des frais d'occupation du domaine public pour l'installation des décorations lumineuses.

## **MONTRÉAL 2030**

Les rues commerciales animées et embellies contribuent à l'augmentation de l'achalandage des commerces locaux en période hivernale et constituent une composante essentielle de la qualité du milieu de vie des résidents. Les commerces de proximité favorisent les déplacements actifs et limitent l'impact des consommateurs sur l'environnement, car ces derniers n'ont pas souvent besoin de prendre leur voiture pour aller faire des emplettes. La présente demande de soutien financier contribuera à l'échelle locale à la réalisation des priorités 4 de la planification stratégique Montréal 2030 de la Ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non-octroi de cette subvention de 69 000 \$ empêchera le renouvellement des décorations lumineuses hivernales sur la rue Notre-Dame Ouest dans les quartiers Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Griffintown alors que la grande majorité des décorations lumineuses acquises il y a 5 ans sont devenues défectueuses et irréparables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 10 juin 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Rachad LAWANI  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division urbanisme

Le : 2024-05-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement



**Dossier # : 1248980001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 10 000\$ et octroyer une contribution financière de 10 000\$ à Marché Ti-Frais, afin de poursuivre les efforts d'accès à une alimentation de qualité abordable et de proximité de qualité.

Il est recommandé :

- d'autoriser une affectation de surplus de 10 000 \$;
- d'octroyer une contribution financière de 10 000 \$, à l'organisme Marché Ti Frais, inscrit au REQ, afin de réaliser son projet et contribuer aux efforts d'accès à une alimentation de qualité abordable et de proximité;
- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-07-02 13:09

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1248980001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 10 000\$ et octroyer une contribution financière de 10 000\$ à Marché Ti-Frais, afin de poursuivre les efforts d'accès à une alimentation de qualité abordable et de proximité de qualité.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'ouest du quartier Saint-Henri présente certaines lacunes au niveau de l'accès à des services alimentaires abordables. En réponse à ce besoin, différentes initiatives ont vu le jour, dont une épicerie autogérée nommée le collectif La DAL qui, créée en 2021, a finalement fermé ses portes en décembre 2023 pour cause de faillite. Un nouvel organisme, nommé Marché Ti Frais, a vu le jour le 13 décembre 2023 avec l'intention d'opérer le même point de service exploité auparavant par le collectif La DAL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

7 juin 2021 1219036005 CA21 22 0180 Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 10 885,90 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement  
 4 octobre 2021 1219353001 CA21 22 0320 Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 5 500 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement  
 4 octobre 2021 1217010003 CA21 22 0308 Octroyer des contributions financières totalisant 300 000 \$ à quatre organismes à but non lucratif dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives du milieu / Approuver les projets de conventions à cet effet.

**DESCRIPTION**

L'organisme Marché Ti Frais sollicite un soutien financier de l'arrondissement pour démarrer un projet d'épicerie de quartier, qui a pour mission de faciliter l'accès à des aliments abordables, diversifiés et de qualité, dans le respect des traditions culturelles et des goûts des mangeuses et des mangeurs, par un service de proximité.

**JUSTIFICATION**

L'organisme prévoit opérer le même local (5106 rue Notre-Dame Ouest) qui était utilisé par le collectif La DAL et ainsi intervenir dans un secteur qui présente des lacunes au niveau de l'accès à des services alimentaires abordables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense fait l'objet d'une affectation de surplus, tel que spécifié dans l'intervention

financière.

## **MONTRÉAL 2030**

De par sa mission, l'organisme s'inscrit dans les priorités suivantes du plan Montréal 2030 :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
- Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme est tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention.  
Évaluation du projet.  
Reddition de comptes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-20

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jean-François ARIANO-LORTIE  
Chef de Division SLDS



**Dossier # : 1245986002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$ et octroyer une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2024 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet Passeport / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$;

D'octroyer une contribution financière d'une somme de 3 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet Passeport 2024;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-21 12:34

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245986002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 3 000 \$ et octroyer une contribution financière de 3 000 \$ pour l'année 2024 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet Passeport / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis 2015, l'organisme Dare-Dare a fait du Sud-Ouest son terrain de jeux pour y déployer ses activités culturelles. L'arrivée de cet organisme culturel sur le territoire a eu pour résultat :

- Une plus grande promotion des pratiques artistiques qui questionnent les rapports aux lieux et contextes de diffusion;
- De nombreux projets et contextes de médiation pour faciliter la rencontre de nouveaux publics;
- Le développement de collaborations, l'expérimentation, le décloisonnement du processus de création;
- La création d'un espace de soutien et d'échange, particulièrement auprès des artistes émergents;
- Une contribution au développement des arts actuels et de la communauté artistique;
- L'augmentation de la présence des arts dans la vie quotidienne, dans la trame urbaine et sociale, afin d'encourager les interactions enrichissantes avec divers publics;
- L'affirmation culturelle du Sud-Ouest.

Une demande de soutien financier de 3000 \$ a été transmise au cabinet pour une aide ponctuelle à la réalisation de l'édition 2024 de la biennale Passeport, un parcours artistique dans les quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne qui aura lieu en octobre 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 220270 - 12-09-2022 Octroyer une contribution financière d'une somme de 3 700 \$ à Dare-Dare Centre de Diffusion D'art Multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet Passeport 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet.

**DESCRIPTION**

Ce projet consiste en un parcours artistique dans les quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne, en proposant un maillage entre les milieux commerciaux, culturels et le monde de l'art visuel. S'adressant au grand public, les participantes et participants sont guidés par un

plan sur lequel sont indiquées les diverses stations du parcours. Le rallye artistique invite à la rencontre des artistes posté(e)s dans différents commerces ou lieux culturels du quartier. À chaque station, une œuvre est ajoutée par l'artiste dans le passeport (un carnet vierge remis aux participantes et participants en début de parcours). Ainsi, le livret se remplit d'œuvres inédites tout au long de la journée et constitue en fin de parcours une exposition collective de poche à collectionner avec les années.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement accorde son soutien financier à l'organisme pour des projets divers depuis 2015. Il a contribué aux trois éditions passées (2016, 2018 et 2022) via le budget discrétionnaire des élu(e)s.

- L'organisme a su démontrer une réelle envie de travailler avec le milieu et de développer des partenariats avec les organismes communautaires du Sud-Ouest afin de rejoindre de manière inclusive la population, tout en mettant de l'avant l'arrondissement dans ses actions.
- L'événement fera connaître à un large public la vitalité qui anime l'arrondissement Sud-Ouest de façon originale et inusitée.
- L'événement valorise les arts visuels au moyen d'une activité accessible à toutes et à tous.
- L'événement élargira le public de Dare-Dare par cette activité qui s'adresse à l'ensemble de la population.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 3 000 \$ pour la réalisation de ce projet fait l'objet d'une affectation de surplus.

## **MONTRÉAL 2030**

Cette démarche s'inscrit dans le Plan stratégique Montréal 2030. Plus précisément, elle correspond aux orientations suivantes :

- Orientation 3 - *Amplifier la démocratie et l'inclusion*
- Orientation 4 - *Stimuler l'innovation et la créativité*
- Orientation 15 - *Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière de l'arrondissement au projet aura un impact positif :

- sur le développement personnel des citoyennes et des citoyens;
- sur le développement collectif de la communauté;
- sur le rôle important que joue l'arrondissement sur l'accessibilité de son offre culturelle;
- sur le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens de tous âges envers la programmation culturelle de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme partenaire demeure autonome dans ses opérations de communication; il est tenu de respecter le protocole de visibilité et les normes graphiques d'utilisation du logo de

l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention;

- Promotion du projet auprès de la population;
- Évaluation du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robyn MALER  
Cheffe de division - Culture et bibliothèques

---

Le : 2024-06-20

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement  
social



**Dossier # : 1245986003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$ et octroyer une contribution financière de 13 000 \$ pour l'année 2025 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$;

D'octroyer une contribution financière de 13 000 \$ à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE Le 2024-06-21 12:31

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1245986003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 13 000 \$ et octroyer une contribution financière de 13 000 \$ pour l'année 2025 à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., pour la réalisation du projet de résidence artistique Confluences / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2015, l'organisme Dare-Dare a fait du Sud-Ouest son terrain de jeux pour y déployer ses activités culturelles. L'arrivée de cet organisme culturel sur le territoire a eu pour résultat :

- Une plus grande promotion des pratiques artistiques qui questionnent les rapports aux lieux et contextes de diffusion;
- De nombreux projets et contextes de médiation pour faciliter la rencontre de nouveaux publics;
- Le développement de collaborations, l'expérimentation, le décloisonnement du processus de création;
- La création d'un espace de soutien et d'échange, particulièrement auprès des artistes émergents;
- Une contribution au développement des arts actuels et de la communauté artistique;
- L'augmentation de la présence des arts dans la vie quotidienne, dans la trame urbaine et sociale, afin d'encourager les interactions enrichissantes avec divers publics;
- L'affirmation culturelle du Sud-Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 22 0190 - 06-06-2022 Octroyer des contributions financières totalisant la somme de 103 000 \$ à 4 organismes / Autoriser une affectation de surplus d'un maximum de 153 000\$ pour divers projets culturels qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques 2022-2025 / Approuver les projets de convention à cet effet.

**DESCRIPTION**

Afin de renouveler son offre à la population du Sud-Ouest, Dare-Dare a proposé à l'arrondissement un projet annuel sur trois ans (2022-2023-2024) de résidences de création nommé *Confluences*. Ce projet visait à accueillir annuellement un ou une artiste du Québec pour un séjour de huit (8) semaines, aux mois d'août et septembre, et lui permettre ainsi d'explorer et de connaître le Sud-Ouest pour en faire son terrain de création. L'objectif était de mettre l'expertise de Dare-Dare au service de l'artiste en résidence pour activer un projet

de recherche-cr ation et d'utiliser les contextes g ographique, humain, historique et actuel des quartiers du Sud-Ouest comme premi res sources d'inspiration. Pour donner suite au succ s du projet, l'organisme a fait une demande de financement   l'arrondissement afin de poursuivre celui-ci pour une nouvelle ann e en 2025. Le pr sent sommaire confirme l'octroi d'une contribution financi re de 13 000 \$   l'organisme Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montr al inc., pour la r alisation de ce projet, et confirme l'approbation du projet de convention   cet effet.

## **JUSTIFICATION**

L'approche de Dare-Dare permet d'actualiser les animations et les interventions en lien avec l'art public pour les citoyennes et les citoyens et de bonifier l' tendue de leurs actions. L'organisme a su d montrer une r elle envie de travailler avec le milieu et d velopper des partenariats avec les organismes du Sud-Ouest et mettre de l'avant l'arrondissement dans ses actions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de 13 000 \$ pour la r alisation de ce projet fait l'objet d'une affectation de surplus.

## **MONTR AL 2030**

Cette d marche s'inscrit dans le Plan strat gique Montr al 2030. Plus pr cis ment, elle correspond aux orientations suivantes :

- Orientation 3 - *Amplifier la d mocratie et l'inclusion*
- Orientation 4 - *Stimuler l'innovation et la cr ativit *
- Orientation 15 - *Soutenir la vitalit  culturelle de Montr al et son c ur cr atif, notamment les industries culturelles, les artistes, les cr ateurs et les travailleurs culturels et assurer la p rennit  de leur pratique sur son territoire*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financi re de l'arrondissement au projet aura un impact positif :

- sur le d veloppement personnel des citoyennes et des citoyens;
- sur le d veloppement collectif de la communaut ;
- sur le r le important que joue l'arrondissement sur l'accessibilit  de son offre culturelle;
- sur le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens de tous  ges envers la programmation culturelle de l'arrondissement.

## **OP RATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme partenaire demeure autonome dans leurs op rations de communication; il est tenu de respecter le protocole de visibilit  et les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET  TAPE(S) SUBS QUENTE(S)**

Application et suivi de la convention;

- Promotion du projet aupr s de la population;
-  valuation du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique culturelle de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robyn MALER  
Cheffe de division - Culture et bibliothèques

Le : 2024-06-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement  
social



**Dossier # : 1246836001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification de la convention pour les ruelles vertes avec l'organisme Pro-Vert suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Il est recommandé:

De modifier la convention des ruelles vertes avec l'organisme Pro-Vert, par l'addenda, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et

D'approuver le projet d'annexe entre la Ville de Montréal et cet organisme.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-18 12:54

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246836001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modification de la convention pour les ruelles vertes avec l'organisme Pro-Vert suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**CONTENU****CONTEXTE**

Suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la Loi 25 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'arrondissement du Sud-Ouest désire clarifier ces attentes envers le Groupe Pro-vert quant au partage de données importantes pour les projets de ruelles vertes. L'addenda joint à ce dossier vient apporter des clarifications à ce sujet qui n'a pas été abordé lors de la convention du dossier 1236836003.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA 23 22 0327 - 13 novembre 2023** - Accorder un contrat de services à Groupe Pro-vert, pour la réalisation du programme des ruelles vertes, pour un montant maximal de 100 025,61 \$, et ce, pour une période de 13 mois – Contrat 212349 / Approuver le projet de convention à cette fin (dossier 1236836003)

**DESCRIPTION**

L'addenda présente des modifications à la Convention initiale afin de revoir notamment certaines dispositions relatives aux traitements des renseignements personnels.

**JUSTIFICATION**

Suite à un avis juridique reçu concernant le partage de données entre un organisme et l'arrondissement pour le dossier des ruelles vertes, l'arrondissement Le Sud-Ouest a choisi de clarifier ces attentes à ce sujet dans l'addenda ci-joint.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jelena LALIC  
Agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-05

Justine DESBIENS  
Cheffe de section - Programmation et  
Transition écologique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christian BISSONNETTE  
Directeur travaux publics





**Dossier # : 1235111013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 322 358 \$ à 25 organismes, dans le cadre de l'édition 24 - 25 de l'appel à projet Ville MESS en provenance du budget 2024-2025 du Service de la diversité et l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 322 358 \$ aux 25 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

	Organisme	Projet	Secteur	Montant accordé	Durée projet
1	Groupe Pro-Vert	Un projet concerté pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le Sud-Ouest	Interquartier	31 603 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
2	Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	Marche Santé ! On avance ensemble	interquartier	12 500 \$	1 août 2024 31 mars 2025
3	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire parents/enfants	PB	5 785 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
4	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	PB	17 256 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
5	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	La Bourgogne de demain : donner une place aux locataires en HLM dans	PB	14 200 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025

		le développement du quartier			
6	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	Intervenante communautaire scolaire	PB	7 000 \$	12 août 2024 31 mars 2025
7	Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	Club Énergie - volet culturel	PB	17 693 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
8	Maison des jeunes l'Escampette inc.	Ateliers de cuisine	PB	4 965 \$	3 septembre 2024 31 mars 2025
9	Action Santé de Pointe St-Charles	Réseau de soutien pour les aînés	PSC	7 751 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
10	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	Arobase-lab (@lab)	PSC	14 933 \$	9 septembre 2024 30 mars 2025
11	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	PSC	8 683 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
12	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	Ado aiguille	PSC	5 181 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
13	Loisirs & Culture Sud-Ouest	Nage et Gym pour ados et adultes atypiques	PSC	2 812 \$	7 septembre 2024 29 mars 2025
14	Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles	La Friperie MPC; Une seconde vie pour tous	PSC	11 515 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
15	Maison Saint-Columba	Groupe de discussions hebdomadaires	PSC	5 693 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
16	Partageons l'espoir (Québec)	Diners communautaires	PSC	14 025 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
17	Centre communautaire des femmes actives	Le système débrouille	SH	12 944 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
18	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	Programme de loisir-implication-formation au CRCS St-Zotique	SH	6 443 \$	15 juillet 2024 31 mars 2025
19	Épicentre Saint-Henri	Agissons contre la faim	SH	13 827 \$	15 juillet 2024 30 mars 2025
20	Famijeunes	Les cuisines collectives	SH	11 712 \$	2 septembre 2024 31 mars 2025
21	Maison des jeunes La Galerie inc.	Ateliers de cuisine pour les ados	SH	14 258 \$	15 juillet 2024 30 mars 2025
22	Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	Album de famille, pour en finir avec les clichés	VESCP	7 795 \$	16 juillet 2024 31 mars 2025
23	Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	JeunActions	VESCP	22 000 \$	16 juillet 2024 31 mars 2025
24	Maison d'entraide St-Paul	Production de repas	VESCP	27 267 \$	16 juillet 2024

	et Émard	pour les personnes aînées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul			31 mars 2025
25	Maison Répit-Oasis inc.	Service de garde spécialisé	VECSP	17 517 \$	16 juillet 2024 22 mars 2025
26	Station Familles	Créons ensemble	VESCP	7 000 \$	16 juillet 2024 31 mars 2025

2. d'approuver les 26 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. et d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE Le 2024-07-05 08:34

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1235111013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 322 358 \$ à 25 organismes, dans le cadre de l'édition 24 - 25 de l'appel à projet Ville MESS en provenance du budget 2024-2025 du Service de la diversité et l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Dans le but de réitérer la confiance du gouvernement dans la mesure structurante que sont les Alliances pour la solidarité, le 20 mars 2024, la Ministre a communiqué à la Ville de Montréal qu'elle maintient au-delà du 31 mars 2024 la mesure des Alliances. À cet égard, elle annonce la bonification de l'entente pour la région de Montréal d'un montant de 5 M\$

jusqu'au 31 octobre 2024 afin de soutenir les projets, ainsi que la démarche de mobilisation. Ce montant provenant du Fonds québécois d'initiatives sociales est versé dans une perspective transitoire de cette importante mesure vers le prochain Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Un avenant sera transmis à la Ville de Montréal pour signature.

Le 11 avril 2024, la Ville de Montréal obtient la confirmation du MESS que le budget octroyé par l'Alliance pour la solidarité pour l'année 2024-2025 s'élève à 11 M\$ pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un second versement de 6 M\$ est donc attendu en cours d'année suite à la signature d'une prochaine entente.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG24 0210 du 18 avril 2024**

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;

### **CG23 0406 du 24 août 2023**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

### **CG23 0163 du 20 avril 2023**

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 160 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses

équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

#### **CG19 0325 du 20 juin 2019**

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

#### **CG18 0440 du 23 août 2018**

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

#### **CA23 22 0185 5 juin 2023**

Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 345 802 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111003)

#### **CA22 22 0103 11 avril 2022**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 264 558 \$ aux 27 organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les 28 projets de convention à cet effet (dossier 1215111010)

### **DESCRIPTION**

L'appel de projets 2024-2025, dans le cadre de l'Entente administrative 2018-2024 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité a été ouvert du 1er mai au 22 mai 2024. Au total 25 organismes ont déposé 26 demandes de soutien financier représentant la somme globale de 322 358 \$. À la suite des recommandations du comité de sélection qui a évalué les projets selon les critères déterminés dans l'entente administrative et la grille d'évaluation, le budget disponible de 322 358 \$ a été réparti comme suit:

**Les 5 tableaux suivants concernent les 26 projets retenus**

#### **1. QUARTIER PETITE BOURGOGNE**

	<b>Organisme</b>	<b># GSS</b>	<b>Projet</b>	<b>Description</b>	<b>Montant recommandé 2024</b>
1	Amitié Soleil inc.	12896	Accompagnement scolaire parents/enfants	Soutenir les parents allophones et anglophones afin de répondre, de façon personnalisée, à leur besoin d'accompagner leurs enfants dans leur démarche scolaire.	5 785 \$
2	Atelier 850	12891	Programme parascolaire enrichi	Axée sur la réussite scolaire des 6-12 ans la programmation est composée de trois axes principaux: l'aide aux devoirs, les saines habitudes alimentaires et	17 256\$

				des activités variées (culturelles et de loisirs).	
3	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12936	La Bourgogne de demain : donner une place aux locataires en HLM dans le développement du quartier	Pensé et géré par des locataires de l'OMHM le projet vise principalement la mobilisation des citoyen.ne.s pour des actions collectives autour du projet "Village alimentaire local" (qui cherche à nourrir la population du quartier). Il répond aussi au besoin de se réunir dans des espaces conviviaux pour échanger et pour tisser des liens.	14 200 \$
4	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12941	Intervenante communautaire scolaire	Soutenir les parents dans leur rôle de premier·es éducateur·rices de leurs enfants, Accompagnement des familles dans leur intégration à l'école ainsi qu'au système scolaire québécois, Développement de saines habitudes de vie, des connaissances des ressources d'aide, etc.	7 000 \$
5	Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	12900	Club Énergie - volet culturel	Améliorer le sentiment de sécurité des jeunes dans leur milieu de vie, créer un sentiment d'appartenance à la Petite-Bourgogne et leur permettre de s'épanouir, à travers des projets artistiques.	17 693 \$
6	Maison des jeunes l'Escampette inc.	12918	Ateliers de cuisine	Offre d'ateliers de cuisine axés autour de l'acquisition de compétences de base en cuisine pour les jeunes qui fréquentent nos locaux, vivant principalement en milieu HLM dans des conditions de vulnérabilité.	4 965 \$

## 2. QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2024
1	Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	12901	Album de famille, pour en finir avec les clichés	Mettre au premier plan les membres de la communauté d'ACHIM à travers une démarche intergénérationnelle artistique, ayant comme médium principal, la photographie.	7 795 \$
2	Centre d'aide à la réussite et au	12921	JeunActions	Répondre aux défis actuels en offrant aux jeunes des activités	22 000 \$

	développement C.A.R.D.			et des initiatives visant à soutenir leur développement personnel, académique et social, en mettant en place un dispositif d'implication citoyenne, un programme d'aide aux devoirs et le programme estival du CARD.	
3	Maison d'entraide St-Paul et Émard	12883	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	Projet de production et de livraison de repas congelés pour les personnes aîné.es et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte St-Paul.	27 267 \$
4	Maison Répit-Oasis inc.	12904	Service de garde spécialisé	Favoriser l'inclusion et le niveau social de personnes (vivant une déficience/trouble du spectre de l'autisme) pendant un camp de jour durant 7 semaines à raison de 4 fois par semaines et donner un répit aux parents.	17 517 \$
5	Station Familles	12898	Créons ensemble	Offrir des ateliers de partage de connaissance (cuisine, couture, macramé, comptabilité, etc.), ayant pour fil conducteur la mise en lumière d'un savoir faire, d'une compétence, d'une technique, etc. d'un•e participant•e•s, et de le partager aux autres parents.	7 000 \$

### 3. QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2024
1	Action Santé de Pointe St-Charles	12890	Réseau de soutien pour les aînés	Créer un réseau afin de combler le manque de soutien social chez les personnes qui vivent des situations de grande vulnérabilité (pauvreté, l'isolement, vieillissement, perte d'autonomie) afin de promouvoir la participation directe de leurs familles, amis, voisins, etc.	7 751 \$
2	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	12882	Arobase-lab (@lab)	Introduire les personnes aux technologies de la communication, de l'information et l'usage de l'ordinateur. Offrir un service de réparation d'outils électroniques (lap-top, tablette, téléphone intelligent).	14 933 \$
3	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest	12931	Les Rendez-vous avec vos droits	Faire connaître les ressources en défense des droits, notamment parmi les immigrant.e.s, une	8 683 \$

	de Montréal			partie des anglophones anglophones et les personnes <b>nouvellement résidentes</b> . Soutenir ces personnes dans la <b>compréhension de différents programmes d'aide</b> (ex: aide de dernier recours, allocations <b>familiales fédérales et provinciales, l'assurance-médicament, etc.</b> ).	
4	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	12916	Ado-Aiguille	Projet de couture qui prolonge naturellement "L'Expression de soi par les arts". En ajoutant la <b>couture à leurs compétences, les jeunes enrichissent leur palette créative, fusionnant l'art de la scène avec l'artisanat textile. Chaque création devient une œuvre d'art, une extension de leur expression personnelle.</b>	5 181 \$
5	Loisirs & Culture Sud-Ouest	12928	Nage et Gym pour ados et adultes atypiques	<b>Offrir des activités stimulantes, sportives et ludiques pour les jeunes et adultes (13 ans et +) accompagnés de leurs parents</b> , ayant des besoins particuliers de type TSA, Syndrome d'Asperger, Trisomie 21 et autres Troubles Envahissants du <b>Développement affectant les relations sociales</b>	2 812 \$
6	Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles	12906	La Friperie MPC; Une seconde vie pour tous	<b>Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Favoriser la réinsertion sociale et le rapprochement social</b>	11 515 \$
7	Maison Saint-Columba	12885	Groupe de discussions hebdomadaires	<b>Offrir des opportunités de rencontre et de partage autour d'un café: pour briser l'isolement et favoriser l'insertion sociale: partager leurs expériences, leurs défis et leurs réussites, leur donner une voix et un sentiment d'appartenance, prévenir la marginalisation.</b>	5 693 \$
8	Partageons l'espoir (Québec)	12930	Dîners communautaires	Offrir un repas complet et nutritif aux citoyen.nes juste avant l'ouverture du dépannage alimentaire. Le projet crée en plus un lieu de rencontre, de socialisation et d'échange.	14 025 \$

#### 4. QUARTIER SAINT-HENRI

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé 2024
1	Centre communautaire des femmes actives	12923	Le système débrouille	Mobiliser des personnes bénévoles qui viennent en soutien aux activités de loisirs (artisanat, cuisine, déjeuner causeries, fête). Favoriser l'apprentissage d'habiletés et de savoirs qui permettent de créer, récupérer, recycler, réutiliser des objets et vêtements, faire des économies, réduire notre empreinte écologique et le développement de saines habitudes de vie.	12 944 \$
2	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc.	12886	Programme de loisir-implication-formation au CRCS St-Zotique	Rejoindre les adolescent.e.s et jeunes adultes ne participant peu ou pas à la programmation régulière en offrant des activités ludiques axées sur le sport et les rencontres. Promouvoir l'engagement de ces jeunes à la vie communautaire locale. Offrir un volet d'intégration au travail et un accompagnement sur diverses situations de leur vie.	6 443 \$
3	Épicentre Saint-Henri	12895	Agissons contre la faim	Offrir des paniers plus complets et suffisants aux usager.e.s de la banque alimentaire, tout en offrant des aliments plus adaptés à chaque culture alimentaire des personnes qui fréquentent l'organisme.	13 827 \$
4	Famijeunes	12899	Les cuisines collectives	Offrir des ateliers de cuisine du monde et outiller les familles afin qu'elle soient en mesure de mieux s'alimenter.	11 712 \$
5	Maison des jeunes La Galerie inc.	12907	Ateliers de cuisine pour les ados	Lutter contre l'insécurité alimentaire que vivent les adolescent.e.s. Le projet consiste en l'organisation d'ateliers de cuisine durant lesquels les jeunes pourront faire l'apprentissage des notions de base en cuisine, se préparer des repas sains et nutritifs et développer des habiletés personnelles et sociales.	14 258 \$

#### 5. PROJETS COLLECTIFS / ENVELOPPE ARRONDISSEMENT

	Organisme	# GSS	Projet	Description	Montant recommandé
--	-----------	-------	--------	-------------	--------------------

					2024
1	Groupe Pro-Vert	12929	Un projet concerté pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le Sud-Ouest	Collaborer au déploiement d'un système alimentaire local avec 3 tables de quartier. S'arrimer au Plan de Développement d'une Communauté Nourricière du Sud-Ouest (PDCN), et à la transition socio-écologique (services de proximité, chaînes d'approvisionnement courtes, réduction des GES et du gaspillage alimentaire).	31 603\$
2	Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	12963	Marche santé ! On avance ensemble	Favoriser l'activité physique des aîné.e.s à travers des parcours utilitaires (accès aux ressources, aux commerces de proximité, etc.), briser leur solitude et redonner la confiance et le goût de parcourir leur quartier et ses environs . Faire la promotion de la marche auprès de cette clientèle pour se déplacer, se ré-approprier le territoire, se mobiliser et pour créer de nouveaux parcours faciles d'accès favorisant la santé physique et mentale.	12 500 \$

## JUSTIFICATION

Les projets présentés répondent à divers défis et répercussions auxquels fait face la population de notre territoire, qu'il s'agisse de problèmes de santé, de santé mentale, d'isolement ou de précarité financière exacerbée par l'inflation et son impact sur des aspects cruciaux tels que le prix des loyers et de la nourriture, entre autres. Nous avons rencontré les quatre Tables de concertation pour discuter des enjeux et des priorités pour 2024-2025. De manière unanime, elles ont demandé que nous lancions un nouvel appel à projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. La lutte contre la pauvreté étant une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*.

La clef comptable pour ce dossier est la suivante:

1001.0014000.101579.05803.61900.016491.0000.003664.052135.00000.00000

Le montant de 322 358 \$, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) et financé dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MESS.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement.

## 1. QUARTIER PETITE BOURGOGNE

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
1	Amitié Soleil inc	12896	Accompagnement scolaire parents/enfants	6 848 \$	6 941 \$	8 547 \$	5 785 \$

2	Atelier 850	12891	Programme parascolaire enrichi	20 000 \$	20 000\$	24 628\$	17 256\$
3	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12936	La Bourgogne de demain : donner une place aux locataires en HLM dans le développement du quartier	0 \$	0 \$	0 \$	14 200 \$
4	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en santé	12941	Intervenante communautaire scolaire	0 \$	0 \$	0 \$	7 000 \$
5	Le comité d'éducation aux adultes de de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA)	12900	Club Énergie - volet culturel	26 000 \$	19 000 \$	30 784 \$	17 693 \$
6	Maison des jeunes l'Escampette inc.	12918	Ateliers de cuisine	0 \$	5 245 \$	6 459 \$	4 965 \$

## 2. QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
1	Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM)	12901	Album de famille, pour en finir avec les clichés	0 \$	2 000 \$	2 306 \$	7 795 \$
2	Centre d'aide à la réussite et au développement C.A.R.D.	12921	JeunActions	21 000 \$	19 500 \$	22 180 \$	22 000 \$
3	Maison d'entraide St-Paul et Émard	12883	Production de repas pour les personnes âgées et à mobilité réduite de Ville-Émard et Côte-St-Paul	23 400 \$	24 500 \$	27 751 \$	27 267 \$
4	Maison Répit-Oasis inc	12904	Service de garde spécialisé	20 000 \$	13 500 \$	15 500 \$	17 517 \$
5	Station Familles	12898	Créons ensemble	6 600 \$	0 \$	7 700 \$	7 000 \$

## 3. QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
--	-----------	-------	--------	--------------	--------------	--------------	-------------------------

1	Action Santé de Pointe St-Charles	12890	Réseau de soutien pour les aînés	7 000 \$	7 000 \$	8 620 \$	7 751 \$
2	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-St-Charles	12882	Arobase-lab (@lab)	8 062 \$	8 062 \$	9 927 \$	14 933 \$
3	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	12931	Les Rendez-vous avec vos droits	7 229 \$	7 229 \$	8 902 \$	8 683 \$
4	La Maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc	12916	Ado aiguille	4 500 \$	4 500 \$	5 541 \$	5 181 \$
5	Loisirs & Culture Sud-Ouest	12928	Nage et Gym pour ados et adultes atypiques	0 \$	0 \$	0 \$	2 812 \$
6	Madame prend congé, centre de femmes de Pointe-St-Charles	12906	La Friperie MPC; Une seconde vie pour tous	10 000 \$	10 000 \$	12 314 \$	11 515 \$
7	Maison Saint-Columba	12885	Groupe de discussions hebdomadaires	2 500 \$	2 500 \$	3 078 \$	5 693 \$
8	Partageons l'espoir (Québec)	12930	Diners communautaires	8 000 \$	8 000 \$	9 851 \$	14 025 \$

#### 4. QUARTIER SAINT-HENRI

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
1	Centre communautaire des femmes actives	12923	Le système débrouille	11 906 \$	13 075 \$	16 100 \$	12 944 \$
2	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS) inc	12886	Programme de loisir-implication-formation au CRCS St-Zotique	4 071 \$	6 315 \$	7 776 \$	6 443 \$
3	Épicentre Saint-Henri	12895	Agissons contre la faim	0 \$	11 017 \$	13 567 \$	13 827 \$
4	Famijeunes	12899	Les cuisines collectives	7 602 \$	4 401 \$	9 418 \$	11 712 \$
5	Maison des jeunes La Galerie inc	12907	Ateliers de cuisine pour les ados	27 574 \$	11 039 \$	14 520 \$	14 258 \$

#### 5. PROJETS COLLECTIFS

	Organisme	# GSS	Projet	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant recommandé 2024
1	Groupe Pro-Vert	12929	Un projet concerté pour contribuer à la sécurité alimentaire dans le Sud-Ouest	9 033 \$	10 339 \$	12 731\$	31 603\$
2	Regroupement des organismes pour aînés et aînées du Sud-Ouest de Montréal (ROPASOM)	12963	Marche santé ! On avance ensemble	6 400 \$	6 400 \$	9 115 \$	12 500 \$

Numéro de la demande d'achat : DA 829375

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements du Plan stratégique Montréal 2030 (voir document en annexe).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets soumis sont essentiels pour répondre aux besoins de nos citoyen.ne.s. Le lancement tardif de l'appel à projets pour 2024 a déjà eu un impact significatif sur les organismes et les populations qu'ils desservent.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S/O

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Judith BOISCLAIR)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 4 juillet 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BÉLANGER  
Chef de section

Le : 2024-07-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Robyn MALER  
Cheffe de division culture et bibliothèques



**Dossier # : 1240219005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2024

Il est recommandé:

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de mai 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mai 2024.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-19 12:06

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240219005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mai 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 220151 - 10 juin 2024 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'avril 2024 (dossier 1240219004)  
CA24 220108 - 6 mai 2024 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de mars 2024 (dossier 1240219003)  
CA24 220091 - 8 avril 2024 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de février 2024 (dossier 1240219002)  
CA24 220065 - 11 mars 2024 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de janvier 2024 (dossier 1240219001)

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2024 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de mai 2024.  
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

**JUSTIFICATION**

s/o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sherline ELIEN  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie PARENT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-06-18

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Yacouba TAPSOUKE  
chef(fe) de division - ressources financieres,  
materielles et informationnelles (arrond.)



**Dossier # : 1243547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la répartition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Approuver la répartition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-07-02 14:18

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1243547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la répartition du surplus de gestion 2023 ainsi que l'ajustement de diverses réserves de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

**CONTENU****CONTEXTE**

Annuellement, le conseil municipal adopte l'attribution des surplus de gestion aux arrondissements ainsi que la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement de ces surplus. Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal en juin 2024 établissent un surplus de gestion de 816 900 \$ pour l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice 2023. L'arrondissement doit en déterminer la répartition à travers un sommaire décisionnel. Il est également souhaitable par la même occasion de procéder à certains ajustements ou virements à des fins de comptabilisation ou encore à de nouvelles affectations de nos réserves lorsque l'objet de l'ancienne affectation n'est plus pertinent ou afin d'assurer une saine gestion financière ou prévisions pour le futur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM24 0751 - Dossier décisionnel - 1246254002 : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2023, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2023 à des dossiers spécifiques.

**DESCRIPTION**

La Ville de Montréal a décidé d'allouer les surplus de gestion de 2023 aux arrondissements, en proportion des excédents qu'ils ont générés pour 2023. Comme les états financiers vérifiés de la Ville ne sont pas produits par arrondissement, les résultats en regard des surplus générés par arrondissement ont dû être complétés grâce à plusieurs ajustements tels que décrits dans la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2023 de la Ville de Montréal. Conséquemment à cette politique, l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu attribué un surplus de gestion de 816 900 \$ pour 2023, montant qui doit être affecté à des fins précises tout en considérant également la politique d'attribution et de renflouement mentionnée précédemment.

Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver la répartition du surplus de gestion 2023, telle que proposée dans le présent dossier.

## **Catégorie de réserves Proposition de répartition du surplus de gestion 2023**

Équilibre budgétaire 2026 100 % 816 900 \$

Nous recommandons également des réaménagements et virements entre nos différentes réserves afin de constituer les nouveaux soldes qui figurent au tableau en pièce jointe.

### **JUSTIFICATION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les répartitions et les ajustements considèrent les divers besoins financiers de l'arrondissement et assurent les crédits pour la réalisation de nombreux projets et les services aux citoyens.

### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine LECLAIR  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-27

Yacouba TAPSOUKE  
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit GLORIEUX  
Directeur - serv. adm. en arrondissement



**Dossier # : 1245583002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville, en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du Parc Saint-Gabriel et, à cette fin, autoriser des crédits additionnels au montant de 66 605,18 \$ et autoriser le Directeur d'arrondissement – Le Sud-Ouest à signer tout document pour donner effet au règlement

Il est recommandé :

1. D'autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du Parc Saint-Gabriel;
2. D'autoriser des crédits additionnels au montant de 66 605,18 \$;
3. D'autoriser l'affectation du surplus ester en justice de 66 605,18 \$ taxes incluses;
4. D'autoriser le Directeur d'arrondissement – Le Sud-Ouest à signer tout document pour donner effet au règlement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE Le 2024-07-02 15:52

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245583002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville, en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du Parc Saint-Gabriel et, à cette fin, autoriser des crédits additionnels au montant de 66 605,18 \$ et autoriser le Directeur d'arrondissement – Le Sud-Ouest à signer tout document pour donner effet au règlement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 15 janvier 2019, la Ville octroyait à 2862-5622 Québec inc. (« **Groupe St-Lambert** ») un contrat d'une valeur de 1 306 289,61 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction et de mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel, suivant l'appel d'offres public 211829.

Selon les documents d'appel d'offres, le délai contractuel de réalisation des travaux était de 100 jours. Le 28 février 2019, la Ville a transmis l'ordre de débiter les travaux en date du 4 mars 2019. La réception provisoire des travaux a été prononcée le 28 octobre 2019, soit 137 jours après l'expiration du délai contractuel, bien que certains travaux se soient poursuivis jusqu'en 2020.

Le 19 juin 2023, Groupe St-Lambert a intenté un recours de 318 189,50 \$, soit 76 381,09 \$ pour un solde impayé de travaux supplémentaires et 241 808,41 \$ pour les frais relatifs à la prolongation du délai contractuel (ci-après : « **Poursuite** »). La Poursuite a été contestée par la Ville.

Au mois de janvier 2024, les parties ont entrepris des pourparlers de règlement afin de tenter de trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive au litige, desquels est ressortie la proposition de règlement décrite ci-après.

Numéro de Cour : 500-17-125517-238  
 Numéro Juridox : 23-001411

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 22 0004 – 15/01/2019 – Autorisation d'une dépense maximale de 1 523 626,20 \$ et l'octroi d'un contrat à Le Groupe St-Lambert, au montant de 1 306 289,61 \$, taxes incluses,

pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel (appel d'offres public 211829) (dossier 1188145001)

## **DESCRIPTION**

Autoriser le règlement hors cour au montant de 185 000 \$ en capital, intérêts, frais et taxes du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville, en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du Parc Saint-Gabriel et, à cette fin, autoriser des crédits additionnels au montant de 66 605,18 \$ et autoriser le Directeur d'arrondissement – Le Sud-Ouest à signer tout document pour donner effet au règlement.

## **JUSTIFICATION**

L'entente de principe intervenue entre les parties prévoit qu'en guise de règlement complet et final de la Poursuite, la Ville paiera une somme globale de 185 000 \$ en capital, intérêts, taxes et frais de justice.

Les personnes impliquées au dossier au sein de l'arrondissement et le Service des affaires juridiques sont d'avis qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner suite à l'entente de principe intervenue, compte tenu des aléas et imprévus d'un procès et afin d'éviter l'investissement important en temps et ressources de la Ville. De plus, compte tenu de la nature de la réclamation, une expertise visant à déterminer la responsabilité pour les retards relatifs au délai contractuel serait nécessaire, ce qui entraînerait des frais additionnels pour la Ville.

Il reste par ailleurs un solde contractuel de 118 394.82 \$, taxes incluses, aux dépenses autorisées en lien avec cet appel d'offres, suivant la résolution CA19 22 0004. Puisque le montant du règlement est de 185 000 \$, nous demandons d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 66 605,18 \$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention.

Il y aura une affectation du surplus Ester en justice de l'arrondissement Sud-Ouest de 66 605,18 \$ (taxes incluses); équivalent net de ristourne de 60 728,09 \$ pour assumer les crédits additionnels.

Le Conseil de l'arrondissement autorise le transfert du solde disponible des incidences de 3 102.05 \$ net de ristourne au poste budgétaire de contingences. Ce virement de crédits se fait en respectant l'enveloppe total de la participation de l'arrondissement dans le projet qui avait été autorisé par le dossier 1188145001.

## **MONTRÉAL 2030**

*Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Division des relations de presse.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine ST-PIERRE, Le Sud-Ouest

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume MERCIER  
Avocat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-20

Victoria TCHISTIAKOVA  
Avocate et Chef de division par interim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Isabelle BUREAU  
Directrice des Affaires civiles et avocate en  
chef adjointe par intérim

**Approuvé le :** 2024-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur du Service des affaires juridiques  
et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2024-07-02



**Dossier # : 1245973002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser une dépense de 80 232,02 \$ taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des services de contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections, appel d'offres numéro 212413, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-innov (CE24 0187 14 février 2024/entente-cadre 1640537).

D'autoriser une dépense de 80 232,02 \$ taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des services de contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections, appel d'offres numéro 212413, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-innov (CE24 0187 14 février 2024/entente-cadre 1640537).

D'imputer cette dépense de 69 782,14 \$ HT conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée selon la répartition suivante:

SIRR	19,78%	13 802,91 \$ HT
DGA Public	15,01%	10 474,30 \$ HT
Arrondissement	65,21%	45 504,93 \$ HT
Incidences	100 %	69 782,14 \$ HT

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-29 11:44

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1245973002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 80 232,02 \$ taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des services de contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre du contrat d'aménagement des intersections, appel d'offres numéro 212413, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-innov (CE24 0187 14 février 2024/entente-cadre 1640537).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de reconstruction des intersections AO 212413, l'arrondissement Le Sud-Ouest requiert des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 22 0146 (10 juin 2024)

Accorder un contrat à Les Pavages Céka Inc., pour la réalisation des travaux visant la reconstruction des intersections: Lionel-Groulx/Des Seigneurs, Saint-Ferdinand/Langevin, Laurendeau/Jacques-Hertel et Laurendeau/Cardinal. La rue Lacroix entre Trinitaire et Allard et le remplacement d'entrées de services en plomb (RESP) dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, au montant de 4 152 776,67 \$ toutes taxes incluses/ Autoriser une dépense totale de 4 967 562.26 \$ incluant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212413 – deux soumissionnaires.

CE24 0187 (14 février 2024)

Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les 7 firmes suivantes : FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalisis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois / Appel d'offres public no 23-20151 (7 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Les services professionnels de contrôles qualitatifs des matériaux et des expertises, pour le projet de construction et de réfection des infrastructures de la Ville, visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et les granulats (pierre concassée, matériaux recyclés). Les services de contrôle qualitatifs des matériaux, visés par le présent contrat, sont principalement fournis par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés.

**JUSTIFICATION**

Afin de supporter l'Arrondissement dans la réalisation de ce projet, il est nécessaire de retenir des services de professionnels en contrôle qualitatif des matériaux . En vertu de l'entente d'achat contractuelle # 1640537 AO no 23-20151 entre la Ville de Montréal et FNX-Innov inc. et de sa disponibilité pour la période de travaux dans le cadre du

contrat d'aménagement des intersections.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la dépense est de 69 782,14 \$ HT, sera imputé dans le budget d'incidence prévu dans le GDD 1248324003.

SIRR	19,78%	13 802,91 \$ HT
DGA Public	15,01%	10 474,30 \$ HT
Arrondissement	65,21%	45 504,93 \$ HT
Incidences	100 %	69 782,14 \$ HT

#### **MONTREAL 2030**

Le projet n'a pas pour but de contribuer à des engagements, mais les services professionnels retenus seront utilisés afin de réaliser des contrôles qualitatifs en chantier, dans le cadre de projets d'infrastructures contribuant à favoriser de tels principes.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Assurer la pérennité des infrastructures souterraines et d'offrir des services de qualité aux citoyens.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Services professionnels pour le contrôles qualitatifs des matériaux dans le cadre de projet PRR-2024 du début juillet 2024 à la fin octobre 2024.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ilona LAVRENOVA  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-28

Catherine ST-PIERRE  
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Catherine ST-PIERRE  
chef(fe) de division - etudes techniques en arrondissement



**Dossier # : 1249386006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 15 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 15 450 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
<b>7 à nous</b>	392311	Pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 8e édition de Parcours Céramique 2024.	1 800 \$
<b>Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles</b>	568835	Pour le financement de l'organisation de la 6e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.	100 \$
<b>Association des Vietnamiens Québécois</b>	675982	Pour le financement de l'organisation du Festival Chợ Đêm MTL dont la mission est de célébrer la culture vietnamienne à Montréal pour les jeunes vietnamiens et les Québécois de toutes origines.	500 \$
<b>Société de développement commercial Les Quartiers du Canal</b>	412648	Pour le financement de la fermeture de rue nécessaire à l'organisation du Festival À l'Ouest de la Dame.	12 000 \$
<b>Maison Saint-Gabriel</b>	120823	Pour le financement de l'achat de six (6) billets dans le cadre du Cocktail-bénéfice auquel assisteront les élus et le personnel politique.	1 050 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 15 450 \$.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-07-05 08:00

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249386006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 15 450 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**7 à nous**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 800 \$, pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 8e édition de Parcours Céramique 2024.

**Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 100 \$, pour le financement de l'organisation de la 6e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires demandées.

**Association des Vietnamiens Québécois**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 500 \$, pour le financement de l'organisation du Festival Chợ Đê MTL dont la mission est de célébrer la culture vietnamienne à Montréal pour les jeunes vietnamiens et les Québécois de toutes origines.

**Société de développement commercial Les Quartiers du Canal**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 12 000 \$, pour le financement de la fermeture de rue nécessaire à l'organisation du Festival À l'Ouest de la Dame.

**Maison Saint-Gabriel**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de 1 050 \$, pour le financement de l'achat de six (6) billets dans le cadre du Cocktail-bénéfice auquel assisteront les élus et le personnel politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Nom de l'organisme	Numéro de compte fournisseur	Projet	Montant
<b>7 à nous</b>	392311	Pour le financement de la location d'une salle d'exposition dans le cadre de la 8e édition de Parcours Céramique 2024.	1 800 \$
<b>Action-Gardien, Corporation de développement communautaire</b>	568835	Pour le financement de l'organisation de la 6e édition du Bric-à-Brac, qui permettra de fournir aux enfants de la maternelle, du primaire et du secondaire, l'ensemble des fournitures scolaires	100 \$

de Pointe-Saint-Charles		demandées.	
<b>Association des Vietnamiens Québécois</b>	675982	Pour le financement de l'organisation du Festival Chợ Đêm MTL dont la mission est de célébrer la culture vietnamienne à Montréal pour les jeunes vietnamiens et les Québécois de toutes origines.	500 \$
<b>Société de développement commercial Les Quartiers du Canal</b>	412648	Pour le financement de la fermeture de rue nécessaire à l'organisation du Festival À l'Ouest de la Dame.	12 000 \$
<b>Maison Saint-Gabriel</b>	120823	Pour le financement de l'achat de six (6) billets dans le cadre du Cocktail-bénéfice auquel assisteront les élus et le personnel politique.	1 050 \$

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 15 450 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

### MONTRÉAL 2030

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie TREMBLAY)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal C GAGNON  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-07-04

Benoit GLORIEUX  
directeur(-trice)-services administratifs en  
arrondissements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Yacouba TAPSOUKE  
chef(fe) de division - ressources financières,  
matérielles et informationnelles (arrond.)



**Dossier # : 1248678008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2024 ;

Il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse rattaché à un usage restaurant pour le local situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec) et ce, malgré l'article 363 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), aux conditions suivantes :

- Ne pas excéder une superficie de 46 m2;
- Les heures d'opération doivent être entre 7h et 00h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation du café-terrasse est strictement interdite.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-21 12:54

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1248678008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrace rattaché à un usage restaurant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec)

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine afin d'autoriser un café-terrace en cour avant pour le bâtiment situé au 1222, rue des Bassins dans le secteur Griffintown.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant un café-terrace dans le secteur Griffintown par le biais du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'immeuble est un hôtel situé entre les rues du Square-Gallery, Olier et des Bassins. Le restaurant situé au rez-de-chaussée désire aménager un café-terrace sur le domaine privé, en cour avant. Le café-terrace serait réservé exclusivement aux clients de l'hôtel qui utilisent le restaurant et serait d'une superficie de 43 m<sup>2</sup>.

Selon l'article 363 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest (01-280), un café-terrace n'est pas autorisé dans le secteur Griffintown. Or, il est possible de l'autoriser en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) lorsqu'un café-terrace est rattaché à un restaurant situé dans un secteur où est autorisé la catégorie d'usage C.2, C.4 ou C.5, selon certaines exigences. Pour cette zone, l'usage C.4 est autorisé.

Les déplacements piétons engendrés par le café-terrace projeté n'auront aucun impact sur la jouissance des lieux par les clients de l'immeuble.

L'aménagement des espaces extérieurs est en conformité avec les plans approuvés pour la construction du bâtiment.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 40.1 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrace peut être autorisé, sous réserve de certaines normes et critères d'évaluation.

Considérant que le local visé est localisé dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usage C.4 conformément au règlement;  
Considérant que la demande rencontre les critères inscrits dans la réglementation pour l'obtention d'un usage conditionnel;  
Considérant que l'ajout d'une terrasse ne générera pas de conflit de circulation avec les autres usagers de l'immeuble;

### **Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage café-terrasse pour le local situé au 1222, rue des Bassins (lot 6 313 431 du cadastre du Québec) aux conditions suivantes :

- Ne pas excéder une superficie de 46 m<sup>2</sup>;
- Les heures d'opération doivent être entre 7h et 00h tous les jours de la semaine. En dehors de ces heures prévues, l'occupation du café-terrasse est strictement interdite.

### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de la séance du 17 juin 2024, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé un avis favorable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **MONTRÉAL 2030**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recommandation du CCU : 17 juin 2024

Avis public : 18 juin 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement : 8 juillet 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs et au Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016).

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-06-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement



**Dossier # : 1248678005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest»

Il est recommandé :

D'adopter, avec changement, le règlement intitulé «Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest»

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-07-03 16:25

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248678005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest»

**CONTENU****CONTEXTE**

L'annexe 1 du projet de règlement est modifiée afin de remplacer l'article 3 de la sous-section 2 concernant la tarification afin de spécifier qu'aucun frais ne sera facturé pour l'étude, l'émission du permis ainsi que pour l'occupation du domaine public. Les articles 7, 8, 9 10 et 20 ont été reformulés pour plus de clarté. Le sens de ces articles est cependant inchangé.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248678005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement particulier d'occupation du domaine public pour le square Saint-Patrick et le parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage aux fins du déploiement des enseignes du projet Canal de Lachine 4.0 par PME MTL Grand Sud-Ouest»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

PME MTL Grand Sud-Ouest est un organisme qui fait la promotion du développement économique de l'arrondissement en aidant les entreprises et entrepreneurs dans les différentes phases du développement de leurs activités. Au printemps 2023, la Ville de Montréal et ses partenaires lançaient le projet du Canal de Lachine 4.0. PME MTL a reçu le mandat du Service du développement économique de Montréal de faire la promotion du canal de Lachine dont l'initiative vise la revitalisation du corridor industriel reliant les arrondissements de Lachine, de LaSalle, de Verdun et du Sud-Ouest . La vision du projet consiste à aménager une zone urbaine industrielle conçue comme un véritable quartier où la mobilité alternative, les espaces de détente et les commerces de proximité seront pleinement intégrés dans une logique de connectivité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à installer deux enseignes à proximité du canal de Lachine, soit au square Saint-Patrick, situé en bordure du canal de Lachine à l'angle des rues Wellington et Saint-Patrick, et au parc de l'Ancienne-Cour-de-Triage situé au bord du canal de Lachine, parallèle à la rue Saint-Patrick. L'objectif du projet est de faire la promotion du Canal 4.0 afin de créer un sentiment d'appartenance au territoire, aussi bien pour les résidents que pour les travailleurs. Les panneaux présenteront la vision future du territoire du canal de Lachine : préserver les vestiges industriels valorisés comme secteur d'emploi et améliorer l'offre en transport collectif, en pistes cyclables et espaces verts.

Description des deux enseignes :

- Base de béton superplastifiant de 950 kg avec armatures. Étriers en acier inoxydable et pattes ajustables;
- Dimensions de la base : 76" x 38" x 12";
- Structure en aluminium finition de peinture en poudre;
- Dimensions de l'affiche : 73.5" x 47.375"
- Éclairage solaire 48 pouces au-dessus de l'affiche.

## JUSTIFICATION

L'autorisation d'occuper le domaine public de la Ville ne peut se réaliser que par règlement. En effet, en vertu des articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'Arrondissement peut délivrer un permis conformément à son règlement sur l'occupation du domaine public, ou encore, adopter un règlement particulier d'occupation du domaine public spécifique au cas visé. Il fut convenu d'autoriser l'implantation des panneaux informatifs par un règlement particulier d'occupation du domaine public. Le permis qui s'y rattache est valide pour une période de 3 ans.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement provient du Service du développement économique de la Ville de Montréal. Le fait de ne pas imposer de frais pour l'occupation du domaine public est considéré comme une subvention, en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

## MONTRÉAL 2030

s.o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 10 juin 2024  
Adoption du Règlement : 8 juillet 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, la signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de celle-ci.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1248678003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2024;  
Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :

- 3 étages maximum;
- une hauteur maximale de 11,50 mètres;
- 8 logements maximum.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-03-26 10:32**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** Dossier # :1248678003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant 8 logements et 3 étages d'une hauteur maximale de 11,50 mètres pour le bâtiment situé au 2510, rue Allard (lot 1 242 929 du cadastre du Québec)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser un bâtiment de 8 logements et de 3 étages pour l'immeuble situé au 2510, rue Allard. Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (RCA04 22003), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Les autorisations en lien avec le nombre de logements, la hauteur en étage et en mètres sont susceptible d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le bâtiment de 2 étages est situé dans le quartier Ville-Émard et comprend actuellement 6 logements. Le projet propose l'ajout d'un 3e étage et de 2 logements.

Le projet n'est pas conforme aux articles 9 (hauteur) et 155.1 (nombre de logements vs largeur du lot) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest no 01-280.

La catégorie d'usage H.4 autorisant 4 à 8 logements par bâtiment est permise dans la zone 0031. Cependant, dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usages H.4, le nombre maximal de logements prescrit varie en fonction de la largeur de la limite avant d'un terrain. La largeur du lot étant de 9,14 mètres, cette largeur limite le nombre de logements à 6.

Le projet ne requiert aucune modification à la façade du bâtiment existant.

L'ajout d'un étage est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

	Plan urbanisme	Règl 01-280	Projet
<b>Usages</b>	Secteur résidentiel	C.1(1)A, H. 1-4	H.4 (8 log MAX)
<b>Hauteur (m) min max</b>		9 m	11,50 m MAX
<b>Étages min-max</b>	1-4	2-2	3 MAX
<b>Implantation Min-max (%)</b>	Moyen	35-70	69 %

155.1. Malgré l'article 155, dans un secteur où est autorisée la catégorie d'usages H.4, le nombre maximal de logements prescrit varie en fonction de la largeur de la limite avant d'un terrain. Le nombre maximal de logements prescrit est indiqué dans le tableau suivant :

Largeur de la limite avant d'un terrain	Nombre maximal de logements autorisé
inférieure à 7,5 m	4 logements
égale ou supérieure à 7,5 m et inférieure à 10 m	6 logements
égale ou supérieure à 10 m	8 logements

#### JUSTIFICATION

- Considérant la compatibilité avec le milieu d'insertion;
- Considérant la conservation du bâtiment existant;
- Considérant que la catégorie d'usage H.4 est autorisée dans ce secteur;
- Considérant que la demande respecte le plan d'urbanisme;

#### **Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à la demande visant à autoriser un bâtiment de 8 logements d'une hauteur de 3 étages et de 11,50 mètres maximum.

#### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

Lors de la séance du 12 mars 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet particulier mais émet quelques commentaires :

- Favoriser l'aménagement au niveau du rez-de-chaussée d'un logement avec plusieurs chambres afin d'accueillir une famille;
- Un questionnement sur la conservation des composantes architecturales d'origine de la façade actuelle;
- S'assurer que la hauteur autorisée permette un alignement avec le bâtiment voisin de 3 étages.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 quant aux engagements reliés aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre et adéquate.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier prévisionnel :

Adoption d'une première résolution par le conseil d'arrondissement : 6 mai 2024

Consultation publique : 21 mai 2024

Adoption d'une seconde résolution par le conseil d'arrondissement : 10 juin 2024

Processus référendaire: juin 2024

Adoption du projet particulier par le conseil d'arrondissement : 8 juillet 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (RCA04 22003).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-03-25

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1248678006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5(2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2024;  
Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5(2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec).

D'autoriser :

- la catégorie d'usage E.5(2);
- qu'un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnel soit situé à moins de 150 mètres de l'emprise d'une autoroute.

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment où s'exerce un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnels, soit inférieur à 40 dBA Leq (24h);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les

autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-04-30 10:51

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248678006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la catégorie d'usage E.5(2) pour le bâtiment situé au 3955, rue De Richelieu (lots 4 141 016 et 5 277 258 du cadastre du Québec)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser la catégorie d'usage E.5(2) pour l'immeuble situé au 3955, rue De Richelieu. Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (RCA04 22003), en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Une autorisation en lien avec l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

La demande vise à autoriser la catégorie d'usage E.5(2) afin de permettre des établissements dont la vocation est d'offrir des services de santé, pour le bâtiment commercial vacant de 2 étages situé au 3955, rue De Richelieu. La catégorie d'usage E.5(2) comprend les usages spécifiques suivants : centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, centre de réadaptation, et les habitations avec services de soins de santé. Ces usages sont considérés comme étant un usage sensible.

Au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), les usages autorisés pour la zone 0156 où se trouve le bâtiment concerné sont les suivants : I.2C (industrie légère), C.7A (commerces de gros et entreposage) et C.1(2)C (commerces et services d'appoint). L'usage " bureau" est également autorisé en vertu du Règlement sur la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial à l'angle des rues Saint-Antoine et Rose-de-Lima (RVM 00-145). Le projet déroge à l'article 137 qui mentionne que l'occupation d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits par secteur.

Aussi, selon l'article 344.0.4.1, un terrain ou une partie de terrain situé à moins de 150 mètres de l'emprise d'une autoroute, indiqué au plan de l'annexe J "Réseau ferroviaire et routier à débit important", ne peut être occupé par un usage sensible de la famille équipements collectifs et institutionnel. Le site ne pouvant être occupé en respect de cet article, le requérant devra tout de même s'assurer que le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq (24h) à l'aide d'une étude acoustique réalisée par une firme spécialisée en services d'ingénierie en acoustique.

Le site dispose de cases de stationnement et est également à proximité de marche de la station de métro Lionel-Groulx.

À noter qu'une partie du terrain est sur le territoire de la Ville de Westmount.

Aucun travaux extérieur n'est requis pour cette autorisation.

#### **JUSTIFICATION**

- Considérant la compatibilité de l'occupation avec le milieu d'insertion;
- Considérant l'intérêt social du projet pour la collectivité;
- Considérant le respect du Plan d'urbanisme;

#### **Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :**

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à la demande visant à autoriser la catégorie d'usage E.5(2) pour l'immeuble situé au 3955, rue De Richelieu.

#### **Recommandation du comité consultatif d'urbanisme :**

Lors de la séance du 29 avril 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet particulier.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 quant aux engagements reliés aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière de protection et le respect des droits.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier prévisionnel :

Adoption d'une première résolution par le conseil d'arrondissement : 6 mai 2024

Consultation publique : 21 mai 2024

Adoption d'une seconde résolution par le conseil d'arrondissement : 10 juin 2024

Processus référendaire: juin 2024

Adoption du projet particulier par le conseil d'arrondissement : 8 juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation (RCA04 22003).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-04-22

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement



Dossier # : 1248678007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 4 juin 2024;  
Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;

Considérant que le verdissement du site est conforme;

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant des dispositions de la résolution CA23 22 0239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec) selon les autorisations et exigences suivantes :

**Lot 1 identifié à l'Annexe A :**

Pour la résolution CA23 22 0239, abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h).

**Lot 2 identifié à l'Annexe A :**

Pour la résolution CA23 22 0239, abroger les dispositions suivantes :

- l'aménagement d'un toit végétalisé de type 1 ou 2, tel que défini au Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), sur un minimum de 40 % de la superficie de la toiture;
- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit égal ou inférieur à 40 dBA Leq;

D'exiger :

- que le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, soit inférieur à 40 dBA Leq;
- qu'une aire de détente au sol à l'extérieur du bâtiment doit avoir un niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h).

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-06-05 07:07

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248678007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220239 visant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

**CONTENU****CONTEXTE**

En juillet 2023, l'Arrondissement a adopté un projet particulier de construction permettant la démolition d'un bâtiment industriel vacant et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue de Reading.

La présente demande vise à modifier une exigence de la résolution précédente concernant les toits végétalisés et à préciser les exigences en lien avec la proximité d'une autoroute.

Le conseil d'arrondissement peut autoriser un projet particulier modifiant un Projet particulier de construction conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), adopté conformément à la procédure décrite aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**Susceptible d'approbation référendaire**

Les dispositions concernant le verdissement et le niveau sonore en lien avec la proximité d'une autoroute ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

10 juillet 2023 : CA23 22 0239 - Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant la démolition du bâtiment et la construction de bâtiments résidentiels de 3 étages situés au 2760, rue de Reading (lot 1 382 313 du cadastre du Québec)

**DESCRIPTION**

L'objet de la présente résolution vise à permettre la modification du projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble adopté pour ce site afin de modifier l'exigence en lien avec les toits végétalisés. Lors du traitement de la demande de permis pour permettre la

construction des deux nouveaux bâtiments sur des lots distincts, il a été constaté qu'il n'est pas possible d'aménager une toiture végétalisée de type 1 ou de type 2, telle que définie dans le Règlement de construction de la Ville de Montréal (11-018), car les bâtiments assujettis au Code national du bâtiment seront de constructions incombustibles, selon la Régie du bâtiment du Québec.

À cet effet, le requérant a revu son plan d'aménagement paysager afin de maximiser le verdissement sur les deux terrains. Les deux projets répondent aux normes de verdissement de l'arrondissement.

Ces modifications sont étudiées en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car elles concernent des dispositions d'un projet particulier en vigueur.

De plus, afin que le site respecte les orientations du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, des précisions sont apportées quant aux exigences en lien avec l'autoroute à proximité.

Ainsi, le niveau sonore, à l'intérieur du bâtiment, doit être inférieur à 40 dBA Leq contrairement au projet initial qui autorise " égal ou inférieur à 40 dBA Leq , et ce malgré l'article 167.4 du règlement d'urbanisme 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest en lien avec un terrain situé à moins de 300 mètres de l'emprise d'une autoroute ou d'une voie rapide, indiquée au plan de l'annexe J intitulée « Réseaux ferroviaire et routier à débit important ».

Concernant l'aménagement d'une aire de détente au niveau du sol, à l'extérieur, le requérant devra démontrer que le niveau sonore à l'extérieur du bâtiment inférieur à 55 dBA Leq (24 h).

## JUSTIFICATION

Considérant que la demande respecte les critères du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) :

**Recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) :**  
La DAUP recommande favorablement la modification de la résolution CA23 220239.

**Recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**  
Lors de la séance du 4 juin 2024, le CCU a émis un avis favorable.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

## MONTRÉAL 2030

s.o

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La consultation publique sera annoncée par une affiche sur le site et par un avis public sur le site web de l'Arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel :

Adoption d'une première résolution par le conseil d'arrondissement : 10 juin 2024

Consultation publique : 19 juin 2024

Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement : 8 juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MERCIER  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-05-31

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux  
entreprises en arrondissement



**Dossier # : 1249536003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout en dehors des plages horaires prescrites à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée d'une à quatre nuits entre juillet 2024 et avril 2025.

Il est recommandé:

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout en dehors des plages horaires prescrites à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest entre juillet 2024 et avril 2025.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2024-07-03 08:22

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249536003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, autorisant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'égout en dehors des plages horaires prescrites à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée d'une à quatre nuits entre juillet 2024 et avril 2025.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du contrat 510006 concernant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, des interventions sont prévues sur les rues suivantes :

- Avenue Beresford, entre les rue Wellington et Rushbrooke - 1 nuit de gainage
- Rue Knox, entre les rues Charlevoix et d'Hibernia - 3 nuits de gainage
- Rue D'Aragon, entre la rue Jolicoeur et la limite nord - 4 nuits de gainage
- Rue De Biencourt, entre le boul. Monk et la rue Eadie - 4 nuits de gainage
- Rue Holy Cross, entre les rues Briand et Laurendeau - 4 nuits de gainage
- Rue Denonville, entre les rues Hamilton et Beaulieu - 1 nuit de gainage
- Rue Bourget, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest - 1 nuit de gainage - **seulement après la fin des travaux du REV (prévu en octobre 2024)**
- Rue Saint-Philippe, entre les rues Tourville et Notre-Dame Ouest - 1 nuit de gainage
- Rue Jacques-Hertel, entre les rues Jogues et D'Aragon - 4 nuits de gainage
- Rue Dumas, entre les rues Allard et Springland - 1 nuit de gainage

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par la technique de chemisage sont des travaux qui nécessitent des interventions d'une durée approximative de 18 à 24 heures, et ce, dépendamment des spécificités techniques de chacune des conduites (longueur, diamètre, localisation, nombre de raccordements, etc.).

Il est à noter que le processus de réticulation (cuisson) de la gaine est un procédé en continu qui ne peut être interrompu au risque de nuire à l'adhésion de la gaine à la conduite hôte existante, et ainsi, altérer les bénéfices structuraux de cette gaine.

Lors de cette intervention, l'entrepreneur a l'exigence de réduire au minimum l'utilisation des équipements générant du bruit, toutefois l'utilisation de compresseurs est absolument nécessaire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM24-0534 – 14 mai 2024 - Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 7 528 700 \$, taxes, contingences et incidences incluses – Appel d'offres public 510006 (no. GDD 1247231013)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de nuit demandés pour le présent dossier sont principalement pour le chemisage. Les préparatifs pour ces interventions se feront de jour et les travaux se feront de nuit entre 19:00 et 7:00.

Les travaux sont de courte durée, mais étant donné leurs spécificités et dans le souci de réduire l'impact sur les citoyen.ne.s, ces derniers peuvent débuter de jour et être complétés de nuit ou inversement.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de nuit sont demandés pour les opérations de chemisage de conduites d'égouts.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux sont requis pour assurer la pérennité des ouvrages et présentent de multiples avantages socio-économiques comparativement aux travaux de remplacement des conduites par excavation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est en place et des avis aux citoyens sont distribués pour annoncer les travaux et aussi rappeler les consignes à respecter lors de l'exécution de ces derniers.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Considérant que ce contrat inclut également des travaux de même nature dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-Grâce et Outremont, et tenant compte des multiples contraintes de coordination avec les autres chantiers et que les travaux sont de très courte durée mais tributaires des conditions météorologiques, il est envisagé de réaliser la totalité des travaux de gainage des conduites d'égouts dans l'arrondissement du Sud-Ouest entre les mois de juillet 2024 et avril 2025 (sous réserve d'une éventuelle prolongation du délai contractuel de ce projet).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicholas RIMANELLI  
Agent technique en circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-28

Catherine TCHERNEVA  
chef(fe) de division mobilité et planification  
des déplacements

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-André HERNANDEZ  
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux  
entreprises en arrondissement

**Dossier # : 1249838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juillet 2024

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juillet 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juillet 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juillet 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8<sup>o</sup> de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 8 juillet 2024.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE Le 2024-06-26 14:45**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249838006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 8 juillet 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article 531);
- Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe. 8<sup>o</sup> de l'article 3)

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Film Noir au Canal CA23 22 0198 5 juin 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1236748004)  
 Festival Familiale Lifest CA19 22 0176 10 juin 2019 Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654004)  
 L'Opération sac à dos Saint-Henri Première édition  
 La rue en fête ! CA23 22 0198 5 juin 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1236748004)  
 Fête de Pointe-Saint-Charles CA23 22 0244 10 juillet 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838003)  
 Fête de la famille Geordie CA23 22 0198 5 juin 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1236748004)  
 Fête des Kabyles de Montréal CA23 22 0244 10 juillet 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838003)  
 Le Classique des Basques CA23 22 0281 11 septembre 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838004)

Festival de la Petite-Bourgogne CA23 22 0244 10 juillet 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838003)  
 Relation Sylvestre Première édition  
 Randonnée de l'espoir 2024 de Cancer de l'ovaire Canada CA23 22 0244 10 juillet 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838003)  
 Journée de la langue Française Première édition  
 Fête de quartier Saint-Henri CA23 22 0281 11 septembre 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838004)  
 Marche pour la Fondation Sashbear (TPL) Première édition  
 La Marche Respirons l'Espoir de Montréal CA23 22 0244 10 juillet 2023 Ordonnances - Événements publics (dossier 1239838003)  
 Monktoberfest Première édition  
 La Course à la CIBC de la Société canadienne du cancer Première édition

## DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Film Noir au Canal	Film Noir au Canal	Square Saint-Patrick	L'Événement : Le 14, 21 et 28 juillet 2024 de 18 h à 23 h. Le 4, 11 et 18 août 2024 de 18 h à 23 h Montage : Aux dates indiquées de 17 h 30 à 18 h Démontage : Aux dates indiquées de 18 h à 18 h 30 En cas d'intempéries : Remis au lendemain
Festival Familiale LifeFest	Calvary Chapel Montreal Régénération	Parc Vinet	L'Événement : 20 juillet 2024 de 12 h à 17 h. Montage : 20 juillet 2024 de 10 h à 12 h Démontage : 20 juillet 2024 de 17 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
L'Opération sac à dos Saint-Henri	Solidarité Saint-Henri	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	L'Événement : 16 août 2024 de 10 h à 16 h. Montage : 16 août 2024 de 8 h à 10 h Démontage : 16 août 2024 de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
La rue en fête !	La Maison Benoît Labre	Lot 2 091 660	L'Événement : 22 août 2024 de 12 h à 16 h. Montage : 22 août 2024 de 10 h à 12 h

			Démontage : 22 août 2024 de 16 h à 18 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête de Pointe-Saint-Charles	SDC Pointe-Saint-Charles	Trottoir et places de stationnements côté Nord sur la rue Centre (entre la rue LaPrairie et rue Island)	L'Événement : 22 au 25 août 2024 de 11 h à 22 h Montage : 22 août 2024 de 7 h à 11 h Démontage : 25 août 2024 de 21 h à 22 h En cas d'intempéries : Maintenu
Fête de la famille Geordie	Geordie Théâtre	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	L'Événement : 24 août 2024 de 11 h à 18 h Montage : 23 août 2024 de 9 h à 17 h Démontage : 24 août 2024 de 18 h à 20 h et 25 août 2024 de 9 h à 16 h En cas d'intempéries : Remis au 31 août 2024 mêmes dates et mêmes heures
Fête des Kabyles de Montréal	Centre Amazigh de Montréal	Parc Angrignon - La Clairière	L'Événement : 24 août 2024 de 10 h 30 à 18 h Montage : 24 août 2024 de 7 h à 10 h Démontage : 24 août 2024 de 18 h à 20 h En cas d'intempéries : Reporté le 31 août 2024 aux mêmes dates et mêmes heures
Le Classique des Basques	Club de Wallball Montréal	Parc Le Ber	L'Événement : 7 septembre 2024 de 10 h à 19 h Montage : 7 septembre 2024 de 9 h à 10 h Démontage : 7 septembre 2024 de 19 h à 21 h En cas d'intempéries : Remis le lendemain
Festival de la Petite-Bourgogne	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Vinet	L'Événement : 7 septembre 2024 de 12 h à 22 h Montage : 7 septembre 2024 de 8 h à 12 h Démontage : 7 septembre 2024 de 21 h à 23 h En cas d'intempéries : Maintenu
Relation	Maison de la culture	Parc Saint-Gabriel	L'Événement : 8

Sylvestre	Marie-Uguay		septembre 2024 de 14 h à 15 h Montage : 8 septembre 2024 de 10 h à 14 h Démontage : 8 septembre 2024 de 15 h à 17 h En cas d'intempéries : Annulé
Randonnée de l'espoir 2024 de Cancer de l'ovaire Canada	Cancer de l'ovaire Canada	Parc Angrignon	L'Événement : 8 septembre 2024 de 10 h à 13 h Montage : 8 septembre 2024 de 10 h à 14 h Démontage : 8 septembre 2024 de 15 h à 17 h En cas d'intempéries : Annulé
Journée de la langue Française	Festival Quartiers danses	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	L'Événement : 11 septembre 2024 de 15 h 30 à 18 h 30 Montage : 11 septembre 2024 de 9 h à 14 h 30 Démontage : 11 septembre 2024 de 18 h 30 à 19 h 30 En cas d'intempéries : Annulé
Fête de quartier Saint-Henri	Solidarité Saint-Henri	Square Sir-Georges-Étienne-Cartier	L'Événement : 14 septembre 2024 de 12 h à 16 h Montage : 14 septembre de 8 h à 12 h Démontage : 14 septembre de 16 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Marche pour la Fondation Sashbear (TPL)	La Fondation Sashbear	Parc Angrignon	L'Événement : 15 septembre 2024 de 9 h à 13 h Montage : 15 septembre de 7 h à 9 h Démontage : 15 septembre de 13 h à 15 h En cas d'intempéries : Maintenu
La Marche Respirons l'Espoir de Montréal	Fondation Canadienne pour la Fibrose Pulmonaire (FCFP)	Parc Angrignon	L'Événement : 28 septembre 2024 de 10 h à 14 h Montage : 28 septembre 2024 de 8 h à 10 h Démontage : 28

			septembre 2024 de 14 h à 15 h En cas d'intempéries : Annulé
Monktoberfest	Théâtre Paradoxe	Boulevard Monk (entre rue Jolicoeur et rue Jacques-Hertel) et Rue de biencourt (entre bouvelard monk et rue Briand)	L'Événement : 29 septembre 2024 de 12 h à 20 h Montage : 29 septembre 2024 de 7 h à 12 h Démontage : 29 septembre 2024 de 20 h à 00 h En cas d'intempéries: Maintenu
La Course à la CIBC de la Société canadienne du cancer	Société canadienne du cancer	Parc Angrignon	L'Événement : 6 octobre 2024 de 8 h à 13 h Montage : 5 octobre 2024 de 9 h à 16 h Démontage : 6 octobre 2024 de 13 h à 17 h En cas d'intempéries: Maintenu

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permettront aux organismes d'autofinancer leurs événements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU  
Agent de projets

#### ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER  
Cheffe de section

Le : 2024-06-19

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement  
social



**Dossier # : 1244824009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 1955, rue Cabot

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Mario Lacombe, architecte, déposés et estampillés en date du 05 juin 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1955, rue Cabot, à la condition suivante :

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, une garantie financière de 20 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager.

**Signé par** Julie NADON **Le** 2024-06-28 14:27

**Signataire :** Julie NADON

\_\_\_\_\_  
Chef de division  
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244824009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 1955, rue Cabot

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 2019, rue Cabot propriété de l'entreprise Plomberie Charbonneau. Fondée en 1917, l'entreprise en plein essor s'est installée sur la rue Cabot en 1999 et désire demeurer sur place et agrandir son bâtiment, car les locaux actuels ne permettent plus son expansion. Pour permettre l'agrandissement du bâtiment existant, le propriétaire a acquis le lot contigu situé à l'ouest de sa propriété. Ce lot dont l'adresse civique est le 2019, rue Cabot est occupé par un bâtiment résidentiel unifamilial dont la démolition a été autorisée lors du comité d'étude des demandes de permis de démolition du 23 mai 2023. À l'issue de cette séance, les membres ont invité le promoteur à fournir une étude archéologique et à tenir compte de l'ancien presbytère de l'église Méthodiste St.James situé sur le lot contigu côté est.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères du PIIA et par rapport à l'unité de paysage 3.18 - Cabot.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, l'unité de paysage Cabot est délimitée par l'autoroute 15 au sud et à l'est, la voie ferrée au nord et le canal de Lachine à l'ouest. Cette unité est composée d'anciens bâtiments et complexes industriels de caractéristiques différentes et de forts gabarits dont quelques-uns peuvent atteindre 5 à 7 étages.

Cette unité de paysage essentiellement industrielle est composée d'îlots dont la forme, les dimensions et la disposition sont variables. Les bâtiments sont isolés avec des marges variables. La typologie architecturale principale est l'immeuble à vocation industrielle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision 2023-07 du 23 mai 2023 autorisant la démolition du bâtiment situé au 2019, rue Cabot.

**DESCRIPTION**

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- La catégorie d'usage : I.4 C.6(2) C.7A C.1(2)C E.7(1)
- Les hauteurs de construction : 5,5 m à 18 m
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 85 %
- Densité : 0-3

Le projet vise l'agrandissement du bâtiment existant d'un étage dont la partie ouest qui comporte les garages en retrait sera démolie. Aucune autre modification ne sera apportée au bâtiment existant.

D'une superficie au sol d'environ 1200 m<sup>2</sup>, l'agrandissement proposé est un bâtiment de 3 étages dont l'architecture s'inspire des caractéristiques du bâtiment existant. La marge arrière prévue est de 3,20 m tandis que la marge latérale ouest est de 2,50 m. La hauteur du projet est de 13,40 m.

Le nouveau bâtiment se décrit comme suit :

- Le sous-sol dans lequel sont aménagés 23 places de stationnement, les locaux techniques et l'ascenseur conduisant aux étages. Le sous-sol est accessible par une rampe intérieure.
- Le RDC dans lequel on retrouve le vestibule d'entrée, le nouvel entrepôt, les salles de formation, les vestiaires et le gym. La porte d'entrée au coin droit tandis que la porte de garage conduisant au sous-sol est située sur la partie droite.
- Le 2e étage qui comprend essentiellement des bureaux et l'accès à une terrasse aménagée sur la toiture de la partie existante.
- Le 3e étage qui comprend des bureaux et une vaste cafétéria qui est aménagée sur sa partie droite.

Les matériaux de parement sont les suivants :

- Brique de couleur beige identique à celle de la partie existante pour le RDC et le 2e étage en façade principale et uniquement au RDC pour les autres façades;
- Brique de couleur grise pour les parties en allège entre les fenêtres du RDC et du 2e étage;
- Panneaux d'aluminium couleur gris foncé pour le 3e étage;
- Revêtement d'acier corrugué couleur taupe pour le 2e et 3e étages de la façade arrière, de la façade latérale droite et une partie de la façade latérale gauche;
- Verre tympan opaque couleur gris insérée dans les fenêtres.

## JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2024 et du 17 juin 2024. L'analyse du projet en vertu du Règlement sur les PIIA a été effectuée selon le fascicule d'intervention E1 - Construction ou agrandissement dont l'objectif est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

### Approbation PIIA - CCU du 29 avril 2024 :

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant les objectifs et critères du PIIA en regard de l'intervention; lors de la présentation au CCU du 29 avril 2024, la DAUP a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 1955, rue Cabot et a recommandé de l'approuver, aux conditions suivantes :

- Fournir des détails de la terrasse et de la toiture végétale;
- Fournir une garantie financière pour s'assurer de la préservation des arbres situés le long de la ligne de lot arrière.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, les membres ont émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de :

#### 1- Simplifier l'architecture :

- Réduire le nombre de matériaux de parement;
- Proposer une entrée principale et une entrée aux stationnements moins imposantes;
- Réduire ou éliminer la couverture de la terrasse;
- Proposer une signalétique à hauteur de rue;
- Expliquer l'accès à la terrasse.

#### 2- Réduire la volumétrie :

- Réduire la hauteur du RDC et celle du 3e étage;
- Prévoir une marge latérale plus importante ou un recul du 2e et 3e étages par rapport à l'ancien presbytère de l'église Méthodiste St.James.

#### 3- Aménagement paysager et toiture végétalisée :

- Fournir des détails de la terrasse et de son aménagement paysager;
- Fournir un rapport d'un ingénieur forestier pour la préservation du système racinaire des arbres matures situés sur le lot arrière.

### **Approbation PIIA - CCU du 17 juin 2024 :**

Suite au CCU du 29 avril 2024, l'architecte du projet a soumis une nouvelle proposition dans laquelle il répond à l'ensemble des exigences formulées par le CCU excepté celle de réduire la hauteur du bâtiment et d'augmenter la marge de recul latérale. Pour ces 2 conditions non atteintes, l'architecte a exposé les arguments suivants :

#### 1- Par rapport à la réduction de la hauteur :

- La hauteur du RDC répond à la contrainte imposée par la hauteur de l'entrepôt existant. Le nouvel entrepôt et l'ancien doivent nécessairement avoir la même hauteur, notamment à cause des ponts roulants qui doivent communiquer entre ces 2 parties. Cette hauteur du RDC ne peut donc pas être réduite. Notez que le bâtiment demeure plus bas de 4,60 m par rapport au maximum autorisé qui est de 18 m.
- Pour le 2e et 3e étages, il s'agit des hauteurs sous plafonds requises afin d'y intégrer la structure, la plomberie, la ventilation, l'éclairage, etc. Réduire le 2e et 3e étages n'est donc pas envisageable pour ce type de bâtiment si on veut obtenir une hauteur libre confortable dans les bureaux.

#### 2- Par rapport au recul latéral :

- Une coupe sur la rue Cabot transmise à la DAUP démontre un impact relatif du projet sur l'ancien presbytère grâce à la hauteur qui reste inférieure de 4,60 m par rapport au maximum prescrit et grâce à la marge de recul entre les 2 bâtiments qui est d'environ 4,50 m.
- Les locaux prévus (nombre, usages et superficie) sont nécessaires pour les besoins et la perspective de développement de la compagnie. Au risque de mettre en cause la faisabilité du projet, il n'est donc pas envisageable de réduire ces superficies.

Le propriétaire a, d'autre part, rappelé que l'objectif du projet n'était pas de "vendre des pi2", mais d'offrir des espaces de travail absolument nécessaires au développement de son entreprise en tant que propriétaire.

### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard de l'intervention;
- L'évolution du projet suite aux recommandations du CCU du 29 avril 2024;
- La nécessité pour "Plomberie Charbonneau" de disposer des hauteurs de plancher proposées, compte tenu des contraintes imposées par le fonctionnement de ses opérations;
- Que l'ancien presbytère de l'église St-James demeure perceptible, vue sa position dégagée et sa visibilité à partir des rues Saint-Patrick, Hadley et Cabot; malgré le volume imposant de l'agrandissement;

Lors de la présentation au CCU du 17 juin 2024, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 1955, rue Cabot et a recommandé de l'approuver, aux conditions suivantes :

- Fournir un rapport d'un ingénieur forestier pour la préservation des arbres matures situés sur le lot arrière;
- Fournir une garantie financière pour s'assurer de la préservation des arbres situés le long du lot contigu arrière.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, les membres ont pris note des améliorations apportées au projet, mais ont déploré l'augmentation de la hauteur de l'agrandissement et l'absence de retrait significatif par rapport à l'ancien presbytère. Les membres ont émis un avis défavorable estimant nécessaire de :

- Réduire la hauteur du RDC estimant que les activités d'entrepôt qui nécessiteraient la même hauteur que l'existant ne sont localisées que dans une partie du RDC;
- Prévoir un dégagement plus important par rapport à l'ancien presbytère;
- Élaborer davantage le coin latéral droit de l'agrandissement. Soumettre une proposition mieux intégrée à l'architecture du bâtiment.

Aussi, en commentaire, les membres ont considéré comme excessif le fait de prévoir 2 enseignes sur la façade, considérant celle qui est déjà présente sur la partie existante et une des 2 proposées serait amplement suffisante.

La DAUP estime que la première condition émise par le CCU de réduire la hauteur du RDC pour les parties autres que l'entrepôt, impose l'aménagement de rampes d'accès universelle et d'escaliers au 2e et 3e étage pour passer d'une hauteur de plancher à l'autre. Ceci occasionnerait des impacts négatifs sur la fonctionnalité des espaces de travail en plus de générer une volumétrie complexe et non appropriée pour les bâtiment commerciaux et industriels de ce type.

La DAUP rappelle que le projet du 1955, rue Cabot est en plein cœur de la zone d'emplois Canal de Lachine 4.0 qui découle d'une démarche de planification stratégique visant à redévelopper et mettre en valeur le potentiel de ce pôle d'emploi.

Le projet de développement du 1955, rue Cabot qui offre des services professionnels en construction, plomberie et mécanique, s'insère parfaitement dans la vision et les orientations de redéveloppement du secteur dans le cadre de la démarche Canal de Lachine 4.0 dont les principaux objectifs sont d'attirer et retenir les entreprises et leurs employés et de stimuler l'attractivité économique de l'arrondissement.

Suite à l'analyse du dossier et pour les raisons évoquées ci-haut par le promoteur, la DAUP reste favorable au projet, tel que soumis au CCU du 17 juin et recommande son approbation à la condition de fournir une garantie financière pour s'assurer de la préservation des arbres situés le long du lot contigu arrière.

Concernant la condition émise par la Division de l'urbanisme de fournir un rapport d'un ingénieur forestier pour la préservation des arbres matures situés sur le lot arrière, l'architecte a transmis une " Étude de caractérisation arboricole et analyse des impacts anticipés du projet sur la viabilité des arbres". Cette étude émanant d'un ingénieur arboriculteur certifié est jointe au présent sommaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 8 juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-06-28



**Dossier # : 1244824011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6569, rue Hurteau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Étienne Duclos, architecte, déposés et estampillés en date du 3 mai 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 6569, rue Hurteau.

**Signé par** Marc-André HERNANDEZ      **Le** 2024-06-18 16:31

**Signataire :** Marc-André HERNANDEZ

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1244824011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 6569, rue Hurteau

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial d'un étage, situé au 6569, rue Hurteau. L'immeuble est considéré comme une typologie significative puisqu'il s'agit d'une maison de type "maison de vétérans" figurant dans la catégorie d'immeubles significatifs de l'arrondissement.

Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention E.1 - Construction ou agrandissement et par rapport à l'unité de paysage et en rapport à l'unité de paysage 3.16 - Ville Émard Nord.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, l'unité de paysage 3.16 L'unité de paysage Ville Émard Nord, est délimitée par la rue Jogues à l'ouest, par la rue Allard au sud, par la rue Hamilton à l'est et par la rue Jacques-Hertel au nord.

Dans cette unité de paysage les bâtiments sont généralement contigus. Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont représentées par le duplex avec escalier intérieur, le triplex avec escalier extérieur, la maison d'appartements, la maison boomtown et la maison de vétérans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

Les paramètres auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- Catégorie d'usage : H.1-3;
- Hauteurs de construction : minimum 2 étages, maximum 2 étages, 0 à 9 m;
- Taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 60 %.

Le projet vise l'agrandissement du bâtiment d'une superficie de 32,80 m<sup>2</sup> sur le côté latéral gauche, au sous-sol et au niveau du RDC qui accueillera une nouvelle salle de séjour et une

chambre à coucher. La toiture de l'agrandissement est une toiture à 2 pans avec un faîte de toit parallèle à la rue.

Le parement de l'agrandissement est le même que celui qui recouvre le "Bow window" de la façade, c'est à dire en lambris noirs de bois disposé verticalement, de la compagnie Maibec. La fondation est recouverte d'un crépi acrylique Adex couleur gris foncé. Le nouveau bardeau d'asphalte est identique au bardeau existant.

## JUSTIFICATION

### Approbation PIIA - CCU du 17 juin 2024:

#### Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du PIIA en regard de l'intervention; lors de la présentation au CCU du 17 juin 2024, la DAUP a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 6569, rue Hurteau et a recommandé de l'approuver à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager.

#### Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, les membres ont émis un avis favorable au projet, allant dans le sens de la recommandation de la DAUP.

Suite à ce CCU, l'architecte du projet a informé que le plan d'aménagement avait été transmis à la DAUP précédemment. Il figure en page 6 parmi les plans du 3 mai 2024 joints au présent sommaire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

## MONTRÉAL 2030

S.O.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 juillet 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-06-18



**Dossier # : 1244824012**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 506, rue Saint-Philippe

D'abroger la résolution CA23 22 0134 adoptée le 11 avril 2023;  
D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Geiger Huot, architectes, déposés et estampillés en date du 18 juin 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 506, rue Saint-Philippe.

**Signé par** Julie NADON **Le** 2024-07-02 20:03

**Signataire :** Julie NADON

\_\_\_\_\_  
chef(fe) de division - urbanisme (arrondissement)  
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1244824012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 506, rue Saint-Philippe

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une nouvelle demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un bâtiment mixte situé au 506, rue Saint-Philippe. Une demande antérieure dont l'autorisation a été donnée par le Conseil d'arrondissement le 11 avril 2023 est annulée et remplacée par la présente.

Le projet qui occupera l'angle nord-ouest formé par l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Philippe, fait partie des noyaux villageois de Saint-Henri. Il est de plus situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante.

La démolition du duplex situé au 506, rue Saint-Philippe a été autorisée lors du comité d'étude des demandes de permis de démolition du 16 juin 2021. Le lot 1 573 796 correspondant au 506, rue Saint-Philippe et le lot contigu vacant 1 573 874 situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Saint-Philippe seront réunis pour permettre la réalisation du projet.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères du PIIA et par rapport à l'unité de paysage 4.9 - Village Sainte-Marguerite.

Cette unité de paysage possède une grande valeur patrimoniale avec un caractère hétérogène due à la présence d'un lotissement planifié en fonction des maisons villageoises. Les types architecturaux de cette unité de paysage sont représentés par le multiplex et le duplex avec escalier intérieur. La maison villageoise, le duplex avec escalier extérieur, le triplex avec escalier intérieur et la conciergerie constituent les typologies secondaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision 2021-07 du 16 juin 2021 autorisant la démolition du bâtiment situé au 506, rue Saint-Philippe.

Résolution CA23 22 0134: Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 506, rue Saint-Philippe (dossier 1224824024)

**DESCRIPTION**

Les paramètres auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- Lot 1 573 796 (donnant sur Saint-Philippe) :
- Catégorie d'usage : H.1-4
- Hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m
- Taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 78 % (65 % x 1,2 (terrain de coin - Art. 50 du Règlement 01-280) )
  
- Lot 1 573 874 (lot donnant sur Notre-Dame Ouest) :
- Catégorie d'usage : C.4C H
- Hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m
- Taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 84 % (70 % x 1,2 (terrain de coin - Art. 50 du Règlement 01-280) )
- Densité max : 3

Le projet vise la construction d'un bâtiment mixte de 3 étages avec un sous-sol et une mezzanine. Il est implanté sur la ligne de lot sur la rue Notre-Dame Ouest, mais avec un recul d'environ 2 m sur la rue Saint-Philippe. Le bâtiment qui comprend un commerce et 23 logements se décrit comme suit :

- Le RDC : Présence d'un commerce donnant sur la rue Notre-Dame Ouest dont les accès se font à partir de cette rue, et de 7 logements accessibles à partir des entrées situées sur les deux rues. Une cour intérieure occupe la partie nord-ouest du lot;
- Le sous-sol auquel on accède par les 2 rues comprend un espace aménagé pour 41 stationnements pour vélos, l'extension du local commercial du RDC, les locaux techniques et d'entreposage des poubelles et les extensions de 6 des 7 logements du RDC;
- Le 2e et 3e étages : Aménagement de 8 logements à chaque étage;
- La mezzanine : Elle comporte les extensions dotées de terrasses de 4 des 8 logements situés au 3e étage et l'appentis d'escalier qui permet l'accès à une terrasse commune pour les résidents du bâtiment.

Les espaces libres qui sont prévus pour l'aménagement paysager occupent environ 20 % du lot. Ils se situent dans la cour arrière et dans la marge de recul avant sur la rue Saint-Philippe.

Les matériaux de parement prévus sont :

- Brique d'argile "Riverdale Matt" Collection Nord de Hanson ou équivalent, de format métrique pour les façades;
- Panneaux lisses d'aluminium de Panfab couleur "Vague de minuit" (509 de Gentek);
- Déclin en acier de hauteur 6 po, couleur "Zinc brossé" de Mac, pour les murs qui donnent sur la cour arrière.

## JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2024.

L'analyse du projet en vertu du Règlement sur les PIIA a été effectuée selon :

- 1- Le fascicule d'intervention de l'annexe E1 - Construction ou agrandissement dont l'objectif est de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à l'échelle humaine et participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.
- 2- Le fascicule des dispositions particulières A.5 - Noyaux villageois de Saint-Henri dont l'objectif est la protection et la mise en valeur des noyaux villageois de Saint-Henri.
- 3- Le fascicule des dispositions particulières A.13 - Artères et zones commerciales dont l'objectif est de favoriser une architecture de qualité, l'intégration des bâtiments au secteur environnant et l'animation des rues commerciales.

#### **Approbation PIIA - CCU du 17 juin 2024 :**

##### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant les objectifs et critères du PIIA en regard de l'intervention et des dispositions particulières applicables au projet; lors de la présentation au CCU du 17 juin 2024, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de construction du bâtiment situé au 506, rue Saint-Philippe.

##### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, les membres ont émis un avis favorable au projet; aux conditions suivantes :

- Aligner le parapet avec celui du bâtiment contigu sur NDO;
- Aligner le haut des fenêtres du 3e étage avec ceux du bâtiment contigu sur NDO;
- Éliminer le jeu de briques situé au-dessus de l'entablement.

Suite à ce CCU, l'architecte du projet a démontré l'impossibilité d'aligner les fenêtres du 3e étage des 2 bâtiments à cause de la hauteur prescrite. En effet, la hauteur du plafond du 3e étage du projet ne permet pas de hausser la hauteur des fenêtres, car si la hauteur du plafond du 3e étage venait à être rehaussée, la hauteur des mezzanines qui en résulterait, serait alors trop basse et non conforme.

Un effort a, par contre, été consenti pour aligner les vitrines commerciales, les allèges des fenêtres du 2e étage et les parapets des 2 bâtiments.

La Division de l'urbanisme a souscrit à ces arguments et a apprécié les efforts consentis par l'architecte pour l'alignement des parapets, des fenêtres du 2e étage et des vitrines. Ces éléments, identifiés sur les plans transmis suite au CCU, sont joints au présent sommaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **MONTRÉAL 2030**

S.O.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 8 juillet 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-07-02



**Dossier # : 1248504021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1885, avenue de l'Église

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel architecte, déposés et estampillés en date du 21 juin 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1885, avenue de l'Église.

<b>Signé par</b>	Marc-André HERNANDEZ	Le 2024-07-03 14:30
------------------	-------------------------	---------------------

**Signataire :** Marc-André HERNANDEZ

\_\_\_\_\_  
directeur(trice) - amen. urb. & serv. aux entreprises en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248504021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les plans P11A - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1885, avenue de l'Église

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un bâtiment au 1885, avenue de l'Église.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention E.1 - Construction ou agrandissement , du fascicule des dispositions particulières A.9 - *Proximité d'une autoroute, d'une voie de chemin de fer ou d'une gare de triage* et en rapport à l'unité de paysage 3.1 - Avenue de l'Église Est.

Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène avec la présence de bâtiments avec une grande qualité architecturale.

L'immeuble à vocation institutionnelle et l'immeuble à vocation mixte constituent les typologies principales. La maison urbaine, le duplex avec escalier extérieur, le triplex avec escalier extérieur, le multiplex ainsi que la maison d'appartement constituent les typologies secondaires.

Les paramètres de zonage auquel le projet est assujetti sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2A H;
- Les hauteurs de construction : 2 à 4 étages, 13 m max;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 60%.

Le projet se situe sur un coin de rue. Le taux d'implantation maximum est donc de 74 %.  
L'immeuble est situé dans un secteur significatif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Résolution du conseil d'arrondissement, séance ordinaire du 5 juin 2023 – CA 23 23 0194 : Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situés sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins

d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (dossier 1237680004).

- Résolution du conseil municipal, séance ordinaire du 14 mai 2024 – CM24 0512 : Adoption - Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situés sur les lots 1 573 180, 1 573 181, 1 573 179 et 1 573 606 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social.

## DESCRIPTION

Soutenu par Alternatives Communautaires d'Hébergement et d'Intervention de Milieu (ACHIM) et en collaboration avec le Groupe de ressources techniques Bâtir son quartier, le projet vise la construction d'un immeuble de 4 étages comprenant un local commercial au rez-de-chaussée situé à l'intersection de l'avenue de l'Église et de la rue Eadie ayant une superficie de 68 m.ca. et 113 logements sociaux répartis comme suit:

3 CC : 21 logements

2 CC : 34 logements

1 CC : 58 logements

Les revêtements extérieurs et les composantes du projet sont les suivants :

- Brique d'argile modèle Trinity de Canada Brique, format max, utilisé en trame afin rythmer les façade sur rue;
- Brique d'argile modèle Albion de Canada Brique, format max, utilisé en trame afin rythmer les façade sur rue;
- Brique d'argile modèle Wellington de Canada Brique, format max, utilisé en trame afin rythmer les façade sur rue;
- Brique d'argile modèle Steel City de Canada Brique, format max, utilisé en trame afin rythmer les façade sur rue;
- Jeux de brique réalisé avec la même brique de la trame pour un effet ton sur ton;
- Revêtement métallique modèle Bellara Signature de la compagnie Vicwest, couleur blanc cambridge (no 56161) pour pour le 4e étage, les murs arrières et les murs donnant dans la cour intérieure;
- Revêtement métallique modèle Bellara Signature de la compagnie Vicwest, couleur brun espresso (no 10276) comme accent lors de la présence de loggia;
- Solinage couleur brun commercial au niveau des briques;
- Solinage gris anodisé pour le revêtement métallique;
- Structure des balcons et des toits en acier pein blanc;
- Garde-corps en acier soudé peint blanc;
- Fenêtres et portes en aluminium de couleur noire pour l'ensemble du projet.

## JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur les PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 2 juillet 2024. Les objectifs généraux pour un nouveau bâtiment sont de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à échelle humaine et de limiter les impacts sur les bâtiments voisins.

L'objectif général associé à la disposition particulière A.9 est de tenir compte de la proximité d'une autoroute, d'une voie de chemin de fer ou d'une gare de triage.

Approbation PIIA - CCU du 2 juillet 2024 :

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA applicables au projet en regard d'une nouvelle construction, lors de la séance, la

Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

**Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

En commentaires, les membres soulèvent les points suivants :

- Selon l'analyse du cadre bâti soumise par l'architecte, le contexte suggère plusieurs formats d'ouvertures alors que le projet propose peu de variante. Il est suggéré que les proportions des ouvertures au niveau du rez-de-chaussée, qui sont très près du trottoir, soient réduites.
- Au niveau des loggias, uniformiser le traitement en revêtement métallique et privilégier un solin métallique sur les détails de jeux de brique pour éviter la dégradation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

**MONTRÉAL 2030**

S.O.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 8 juillet 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pier MARCHAND  
ARCHIT.PLANIF.

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2024-06-26